

SAC-221104

ANNEXE 1

Transcription de la 268^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 4 novembre 2022

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Secrétaire générale : Je pense qu'il est en ligne alors je vais tout de suite, non, il est pas en ligne. Donc on va procéder avec la reconnaissance envers les autochtones. L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non-cédées des Malécites et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les traités de paix et d'amitié élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Passamaquoddy avec la Couronne britannique au 18^{ème} siècle. Les traités n'abordaient pas à la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre de Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Passamaquoddy et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Alors à ce moment-ci, je vais poursuivre en souhaitant la bienvenue au nouveau membre qui est Michel Soucy qui est professeur à l'Université de Moncton, campus d'Edmundston alors bienvenue M. Soucy. Et bienvenue aussi à tous les autres membres qui sont à leur première ou deuxième réunion, c'est un plaisir de vous avoir.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

Secrétaire générale : La nomination de la présidence d'assemblée a été examinée au bureau de direction du Sénat et puis vous vous souviendrez que M. Richard, Jean-François Richard, est notre président d'assemblée du Sénat académique depuis déjà deux ans et on a une évaluation annuelle qui fait en sorte que ceci a été envoyé vers le mois de septembre et on a eu 25 réponses et des 25 réponses, les commentaires étaient très positifs; je vais vous en parler un petit peu. On parle surtout de son côté sans prétention informelle, son sens d'humour, sa convivialité, il respecte bien le temps des discussions, à l'écoute, sympathique et il est équitable et respectueux dans sa gestion d'assemblée. Dans les commentaires qu'on apprécie d'avantage, qu'il peut-être regarde un peu c'est peut-être sa connaissance du Code Morin au niveau du respect du temps et de ramener un peu la discussion des fois à certains moments. Alors y'avait une question dans ce sondage-là qui disait est-ce que vous voulez que M. Richard continue à assumer la fonction de président d'assemblée du Sénat, et les répondants ont répondu de la façon suivante : 25 oui, 0 non ce qui fait que ceci a été examiné au bureau de direction du Sénat et le bureau recommande que M. Richard soit nommé président d'assemblée pour la prochaine année qui l'amènerait à un mandat d'un an qui serait jusqu'au mois de novembre l'année prochaine. Alors c'est la proposition qui est faite. Je ne peux proposer à ce moment ici, mais là je vois que le recteur tout est en ligne donc je vais lui transférer la parole immédiatement. Merci beaucoup pour votre attention.

Recteur et vice-chancelier : Bonjour tout le monde. Tel que mentionné par Lynne, le bureau de direction du Sénat recommande Jean-François Richard au poste de président du Sénat donc j'aurais besoin d'une proposition et d'un second. Étienne Dako et comme second, Serge Rousselle. Merci. On va demander à M. Couture de nous envoyer le lien Forms pour le vote. Fin du vote, merci. Les résultats sont 33 pour, 0 contre donc Janice va aller chercher Jean-François. Alors monsieur le président, félicitations pour cette nomination.

Président d'assemblée : Merci. On se fait jouer des tours dans la vie et voilà, un autre tour qui a été joué. Je suis avec vous autres une autre année ça l'air. Pour le mieux ou le pire on va continuer ensemble. Donc merci beaucoup pour votre appui et bonne journée à tous et à toutes. Juste quelques petits messages d'intérêt public en ce qui a trait à la cuisine du Sénat. Les personnes qui veulent le droit de parole dorénavant ou qui veulent proposer ou appuyer une résolution peuvent se servir de l'icône de la petite main jaune. Avant on le faisait dans le fil de conversation, mais là on va utiliser la petite main jaune. Lors des votes Forms si un membre veut suggérer des modifications majeures à une résolution, il sera invité à rédiger la résolution modifiée dans le fil de conversation. Les scrutateurs pour la journée sont Michel Couture et Janice Comeau. Les personnes excusées, y'a une personne excusée dans la personne de Frédéric Huppé-Gourgues. Les pauses, on a deux pauses de prévues, soit une à 9 h 50, une pause de dix minutes et également une autre pause de dix minutes à 11 h 15 puis l'heure de clôture est prévue à 12 h 30. Donc voilà.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Le point 3, convocation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, l'avis de convocation a été accompagné d'un projet d'ordre du jour et a été envoyé le 20 octobre, 2022. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements, monsieur le président.

4. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Le point 4, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Nous avons vérifié le droit de présence et tout est en ordre. Nous avons le quorum. Merci.

5. Correspondance

Président d'assemblée : Excellent, merci. Le point 5, correspondance. Je ne crois pas qu'il y ait de correspondance, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Aucune correspondance.

6. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Okay. On procède au point 6, adoption de l'ordre du jour. Donc vous avez un projet d'ordre du jour devant vous. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui le propose? Proposé par Jean-François Thibault, appuyé par Hélène Albert. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des ajouts? Ça va? Pour ce vote ici on procède par levée de main, en d'autres mots, les personnes qui ne sont pas en faveur de l'adoption de l'ordre du jour, tout simplement le signaler dans le fil de conversation.

7. Adoption du procès-verbal SAC-220826

Président d'assemblée : Donc adopté, merci beaucoup. Le point 7, adoption du procès-verbal de la réunion du 26 août, 2022. Est-ce qu'il y aurait un proposeur? Proposé par Hélène Albert, appuyé par Pandurang Ashrit. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal? Sénateur Clarisse, est-ce que c'est pour une modification?

Clarisse : Oui. À la page 6 quand on parle des effectifs étudiants, on mentionne que y'a 22,4 % des étudiants et étudiantes qui proviennent de l'international et entre parenthèses (hors Canada). Je pense que si on dit qu'ils viennent de l'international, hors Canada devient redondant ou superflu donc si on pouvait l'éliminer ou alors saute au-dessus de quelque chose hésitation qui échappe.

Président d'assemblée : Okay, c'est noté. Est-ce qu'il y aurait autres modifications? Ça va? Donc tous ceux et celles qui s'opposent à l'adoption du procès-verbal, veuillez l'indiquer dans le fil de conversation. Je ne vois pas d'opposition donc adopté. Merci beaucoup.

8. Affaires découlant du procès-verbal SAC-220826

8.1 Autres

Président d'assemblée : Le point 8, affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 26 août, 2022, est-ce qu'il y aurait des affaires découlant, madame la secrétaire générale? Rien de particulier?

Secrétaire générale : On a rien retenu, mais si y'a des gens qui veulent soulever des questions, n'hésitez pas.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert.

Albert : Bonjour, merci beaucoup monsieur le président. C'est simplement au point 15.2 puis je sais qu'on a eu une discussion au bds concernant les prochaines réunions du Sénat, mais je me disais que en suivi au point sur la Covid, le troisième onglet ça disait au sujet des réunions, les comités peuvent se réunir en présentiel, par Teams ou en format comodal en autant que la capacité réduite soit respectée ainsi que la distanciation. Je veux signifier que dans des événements récents qu'on a vécus à l'Université de Moncton entre autres les journées de réflexion sur la qualité de la langue française, on s'est réuni vraiment de manière je dirais plus habituelle sans distanciation physique puis je pense qu'on en est là. Alors je voulais tout simplement le signifier parce que ça m'apparaît important qu'on revienne sur cette notion-là puis que ça soit clair aussi pour la suite des choses sur comment on va vivre ensemble sur les campus. Voilà. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y avait autre chose? Y'a pas d'autres interventions concernant le procès-verbal donc merci.

9. Rapport du Comité conjoint de la planification

Président d'assemblée : Le point 9, rapport du Comité conjoint de la planification, c'est pour information donc le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Gilles Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement, on a eu une rencontre du CCJ cet automne. On a traité un dossier soit celui de l'évaluation du baccalauréat en gestion de l'information donc y'a eu quand même des bonnes discussions autour de cette évaluation-là puis on m'a demandé de revoir certains aspects des recommandations donc j'ai ça sur ma table à dessin donc j'ai l'impression que ce dossier-là sera au Sénat du mois de mars. Voilà, monsieur le président.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. Est-ce qu'il y aurait des questions pour le vice-recteur? J'en vois pas. Merci.

10. Rapport du Comité des programmes**10.1 Création du concept de microprogramme à l'Université de Moncton**

Président d'assemblée : Le point 10, rapport du Comité des programmes, le point 10.1, création du concept de microprogramme à l'Université de Moncton, c'est un point pour décision. Le vice-recteur, M. Gilles Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement, je vais commencer par faire la proposition si vous me permettez. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création du règlement 2.15 sur la définition d'un microprogramme au 1^{er} cycle et la création des règlements 21.10.1 et 21.10.2, soit la définition d'un microprogramme aux études supérieures et les modalités d'admission.

Président d'assemblée : Proposé par M. Roy, appuyé par le sénateur Francis LeBlanc. M. Roy, vous voulez présenter le dossier?

VRER : Oui, effectivement, merci. Donc comme vous l'avez certainement constaté en faisant la lecture des documents, le projet de création on parle ici du concept de microprogrammes donc on est pas en train d'adopter de nouveaux microprogrammes cette année, c'est juste développer le cadre qui va nous permettre dans le futur de développer des microprogrammes. Cette demande nous provient de la RVD, de la formation continue et de la FESR. Comme mentionné, il s'agit vraiment d'officialiser le concept de microprogrammes dans nos Statuts et règlements et dans nos règlements universitaires de 1^{er} cycle et aux cycles supérieurs. Donc au niveau du Comité des programmes, on a étudié à la fois les règlements universitaires et les Statuts et règlements. Ici ce matin, nous traiterons particulièrement des règlements universitaires et la question des Statuts et règlements sera traitée par le Conseil de l'Université au mois de décembre. Pour ce qui est des règlements universitaires, je vous invite d'aller à la page 6 pour le 1^{er} cycle et à la page 7 pour les cycles supérieurs. On voit que pour le 1^{er} cycle, on propose d'ajouter un nouvel article soit le 2.15 qui porte spécifiquement sur les microprogrammes. On indique à la section 2.15.1 que le microprogramme est un programme de 9 à 15 crédits et l'attestation de réussite a été mise par la formation continue une fois le microprogramme complété. On s'entend ici que la création des microprogrammes se fera en collaboration entre les facultés et la formation continue. Pour les cycles supérieurs, le nouveau règlement serait le 21.10 donc on y trouve le même texte pour la définition donc le même texte qu'au 1^{er} cycle donc le 21.10.1 puis on ajoute une deuxième section, soit le 21.10.2 pour les modalités d'admission qui indiquent essentiellement que la demande d'admission est soumise à la formation continue et est étudiée par la FESR pour approbation. Donc un peu comme qui se fait dans nos programmes de 2^e cycle actuellement, les programmes de maîtrise et les diplômes de 2^e cycle. Juste en passant également, on a comme vous savez lorsqu'on crée des nouveaux programmes, on a le CPR-1 donc on a également ici créé un nouveau formulaire CPR-1 donc ça sera le CPR-1E, projet de création d'un microprogramme donc je vous dis ça plutôt à titre d'information donc on a le CPR-1A qui est pour les programmes de 1^{er} cycle, CPR-1B pour les programmes de cycles supérieurs, 1C c'est pour les modifications de programmes. 1D c'est les créations modifications d'une mineure et le nouveau formulaire ça serait le 1E pour la création d'un microprogramme. Donc voilà, je vais m'arrêter là monsieur le président puis si y'a des questions, on peut certainement les écouter et répondre.

Président d'assemblée : Excellent. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Ma question est par rapport à l'article 21.10.2, modalités d'admission. J'ai observé qu'au niveau du règlement du 1^{er} cycle, on mentionne rien en ce qui concerne les modalités d'admission et on le voit apparaître au niveau du 2^e et 3^e cycle. Considérant que c'est un programme de formation continue, un microprogramme qui ne vise pas l'atteinte d'un grade, je me pose la question pourquoi que l'admission doit être étudiée par la Faculté des études supérieures et non pas que l'admission se fasse directement à la formation continue pour sauver des étapes et accélérer le processus d'admission dans le cadre de microprogrammes en lien aussi avec le désir dans la stratégie d'impliquer nos processus et politiques.

VRER : Oui, c'est une bonne question monsieur le recteur. Essentiellement, la procédure qui est utilisée est essentiellement la même comme j'ai mentionné pour nos programmes de maîtrise, nos programmes de doctorat, nos certificats au 2^e cycle. C'est certain que ça rajoute une couche, on s'entend, mais je peux peut-être demander à mon collègue, Francis LeBlanc, s'il veut ajouter du détail là-dessus, mais je pense que c'est essentiellement la raison c'est qu'on traite ces microprogrammes-là comme les autres programmes de cycles supérieurs.

LeBlanc : J'ai rien à ajouter dans ce secteur. Le dossier de demandes d'admission sont traitées assez rapidement, je pense pas qui y'aurait de délai dans le traitement. C'est la pratique actuelle donc je pense pas avoir l'avis de la formation continue là-dessus ___ aux collègues de la formation continue, mais je pense que tout fonctionne assez bien.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur, est-ce que vous aviez d'autres questions à cet égard?

Recteur et vice-chancelier : Je vois pas de valeur ajoutée ou tout au moins au niveau de la justification et ma recommandation, ma proposition ce serait d'éliminer cette étape supplémentaire et de relier la responsabilité d'admission comme au 1^{er} cycle la formation continue.

Président d'assemblée : Donc est-ce que vous en faites une recommandation formelle?

Recteur et vice-chancelier : Oui.

Président d'assemblée : C'est un amendement, oui c'est ça. Donc ça serait un amendement à la proposition donc l'amendement serait de biffer ou d'enlever, de retirer le 21.10.2.

Secrétaire générale : Donc l'amendement se lirait comme suit à ce moment ici proposé par le recteur, Denis Prud'homme, que l'on retire de la proposition l'article 21.10.2.

Président d'assemblée : Okay. Est-ce qu'il y aurait quelqu'un qui appuie cette proposition? M. Dako, vous aviez votre main levée, est-ce que ça serait pour appuyer cette proposition?

Dako : J'avais soulevé ma main pour intervenir, mais je peux appuyer la proposition.

Président d'assemblée : Okay, mais si vous voulez l'appuyer, bien sûr. Donc appuyé par M. Étienne Dako. Là on va prendre des interventions en ce qui a trait à l'amendement. Donc est-ce qu'il y aurait des questions ou des interventions en ce qui a trait à l'amendement? M. Dako, est-ce que vous vouliez parler au niveau de l'amendement?

Dako : Oui.

Président d'assemblée : Okay, allez-y.

Dako : J'appuie la proposition et je suis entièrement d'accord avec le recteur. Personnellement, j'estime que ce programme-là premièrement on parle pas de diplôme donc ça va vraiment du côté formation continue. On a déjà le certificat qui prend déjà 15 et plus nombre de crédits et ça ça nécessite aussi des ressources humaines et on parle de profs qui vont donner ces genres de cours-là et pour l'instant, on dit que c'est le concept, mais on se rend compte que le concept rentre déjà dans la création des règlements qui peuvent être intégrés déjà dans le répertoire. J'estime qu'on devrait laisser simplement ce volet-là à la formation continue et c'est pour cette raison-là que j'appuie la proposition.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Guihur.

Guihur : Merci. Moi c'est un questionnement qui a été soulevé par le fait qui y'a des conditions d'admission au niveau des cycles supérieurs, des modalités pardon d'admission et puis qui y'en a pas au 1^{er} cycle. Voilà, ça ne me semble pas clair pour les personnes que l'on vise par ces microprogrammes.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur El Adlouni.

El Adlouni : J'avais juste une question. Par exemple les gens qui ont suivi des crédits au niveau cycles supérieurs pour ces microprogrammes, est-ce qu'on peut leur donner l'équivalent s'ils veulent s'inscrire dans une maîtrise après? Parce qu'on peut aller jusqu'à 12 crédits.

Président d'assemblée : Je pense que cette question-là est pas nécessairement au niveau de l'amendement donc on peut peut-être revenir à la discussion générale. Vous pourriez revenir si vous voulez pour en discuter plus à la proposition générale. Sénatrice Albert.

Albert : Je veux juste m'assurer que je comprends bien puis j'essaie de retracer dans le document ce que j'avais cru lire plus tôt. Si j'avais bien compris, les personnes qui auront suivi 6 à 12 crédits par exemple dans le programme de maîtrise dans le cadre d'un microprogramme, pourraient éventuellement se faire créditer ces cours-là dans le programme de maîtrise lui-même juste par un oui ou un non, est-ce que j'ai raison? Par exemple si moi je fais un microprogramme en travail social, je parle de ce que je connais, je fais 6 crédits dans le cadre d'un microprogramme offert aux travailleurs sociaux de la province. Est-ce que si l'année prochaine je veux m'inscrire au programme de maîtrise en travail social, on va reconnaître ces 6 crédits-là?

Président d'assemblée : Je pense qu'encore une fois c'est plus une question pour...

Albert : Parce que pour moi ça va avec la question de est-ce qu'il faut que ça passe par la FESR pour les admissions ou pas parce que c'est une condition d'admission. La raison pour laquelle je pose la question, oui ou non ou selon, si la réponse est oui là où j'aurais une question c'est admettons que les travailleurs sociaux qui postulent pour faire ce microprogramme-là et qui complètent 6 crédits de cours avaient par exemple à la sortie de leur baccalauréat une moyenne de 2,5 et que c'est pas une moyenne suffisamment pour rentrer au programme ou quelque chose du genre, que c'est pas la moyenne d'entrée pour le programme de maîtrise, est-ce que par la réussite, bien parce qu'ils ont réussi les cours, mais en fait y'a pas de note. Oui, ils sont évalués avec ces cours-là donc c'est ça, est-ce que ça crée un précédent pour l'admission au programme et est-ce que ça ferait par exemple basculer le critère d'admission qui est la réussite au niveau du baccalauréat pour entrer au second cycle? C'est une question juste pour comprendre un peu les enjeux puis les implications.

Président d'assemblée : Je sais pas qui voudrait répondre à ça, ça serait tu le vice-recteur?

VRER : Bien je peux certainement donner des éléments de réponse, mais je vois que nos collègues, Francis LeBlanc et Stéphanie Wheaton et même Dany Benoit, aimeraient de commenter donc je vais peut-être leur donner la chance, monsieur le président.

Président d'assemblée : Je vais prendre les éléments du sénateur Benoit peut-être.

Benoit : Merci monsieur le président. Au fait au 2^e cycle dans le cadre des microprogrammes, ce sont des cours existants la plupart du temps. Ici on vise pas à créer des nouveaux cours qui demanderaient des ressources additionnelles. Les cours sont notés et sont évalués tout comme les cours de maîtrise régulier. Il se pourrait très bien que des clientèles se mêlent ou des étudiants se mêlent avec des cours existants d'un point de vue de maintenir des inscriptions suffisantes pour maintenir des cours. Donc chaque cours va être évalué. Si un étudiant réussit ses cours avec une moyenne suffisante, j'imagine que dans l'évaluation de l'admission pour un programme, ça serait considéré. Je peux pas répondre à ce niveau-là parce que c'est les facultés, les CES puis la FESR qui évaluent les admissions habituellement pour ces dossiers-là donc ça passe par les facultés en premier en ensuite à la FESR, mais je vais peut-être laisser mon collègue Francis répondre ou Stéphanie.

Président d'assemblée : Soit Mme Wheaton ou M. LeBlanc, est-ce que vous voulez donner des éléments de réponse?

Registraire : Je voulais tout simplement ajouter qu'ici on est en train de créer une structure. On est pas nécessairement en train de créer un microprogramme à ce moment ici et comme vous allez voir dans le formulaire qui a été créé, au moment de la création ou de la proposition de création de chaque microprogramme, les unités auront la chance d'indiquer si y'a des modalités d'admission supplémentaires ou si il y a des conditions d'admission particulières pour le microprogramme qu'on est en train de créer. Donc ça sera pas un automatisme nécessairement si l'unité juge que dans le cadre de leur microprogramme il faut ajouter une couche d'évaluation additionnelle puis il sera important de remarquer aussi que l'admission ou l'inscription à un microprogramme ne mènera pas automatiquement à une admission dans les programmes de cycles supérieurs donc y'aura toujours la chance pour quelqu'un qui veut faire ce passage-là un petit peu avec le concept de la poupée russe comme qu'on a déjà avec les certificats, diplômes, maîtrises, y'aura un processus de validation qui sera requis avant que l'étudiant puisse être admis et oui, les cours pourraient être comptabilisés éventuellement dans un programme.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Doyen LeBlanc, est-ce que vous aviez autre chose à ajouter à ça?

LeBlanc : Rien les différences, je pense que Stéphanie a bien résumé la situation. Un cours pourrait être donné comme équivalence à un programme de maîtrise si qu'il se trouve dans le programme, bien sûr. Je suis un peu réticent d'appuyer l'amendement. On se trouve avec différents systèmes avec différents programmes actuellement. Les programmes des cycles supérieurs passent par la FESR. Ici y'aura des conditions d'admission, il faudra avoir un bacc dans certaines disciplines. Je pense c'est quand même important que l'académique intervienne pour l'admission de ces étudiants-là donc je suis réticent à appuyer l'amendement.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Je partage l'envie de monsieur le recteur de vouloir simplifier les processus et par la même occasion, je me pose la question est-ce qu'il serait pas possible d'élargir le concept de microprogrammes. Pour l'instant il est réservé à la formation continue, mais est-ce qu'on peut pas rêver, imaginer que le concept puisse s'appliquer à d'autres facultés ou d'autres unités que la formation continue alors que dans le texte en tant que tel, si y'a pas la composante de la formation continue, si j'entends bien, le concept de microprogrammes ne peut pas s'appliquer donc donnons un concept, soyons assez larges et soyons assez efficaces dans le processus de décision.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Mme Gaudet.

Gaudet : Merci monsieur le président. Ma question je pense qu'enfin le sénateur Francis LeBlanc a répondu parce que ma question c'était oui on veut simplifier les processus, mais je voulais entendre quelle était la logique parce que dans le fond on fait pas des choses pour des choses. Si on a décidé qu'on devait passer par les études supérieures, il devait y avoir une raison qui a été discutée puis c'est ce que je voulais connaître pourquoi, mais j'ai cru entendre que c'est une question de qualité. S'assurer de la qualité académique si je me trompe pas. J'aimerais peut-être que...

Président d'assemblée : Une réplique. Est-ce qu'il y aurait quelqu'un, soit le doyen LeBlanc ou je sais pas qui voudrait...

LeBlanc : C'est bien cela. Y va avoir des conditions d'admission par exemple, y'a pas encore de microprogrammes de créés donc on est dans l'hypothétique, mais si qu'on demande avec un certain bacc ou

un bacc dans un certain domaine, bien je pense c'est la FESR qui devait intervenir pour évaluer l'admission de l'étudiant et non tout simplement la formation continue comme que c'est le cas actuellement.

Président d'assemblée : Sénateur Dako, vous aviez déjà pris la parole. Est-ce que vous avez autre chose de nouveau à apporter à cette discussion? On est encore dans l'amendement.

Dako : Vous avez absolument raison, monsieur le président, j'avais déjà pris la parole. Je voulais pas revenir, mais j'aimerais ça qu'on se pose la question suivante : le rôle d'une université c'est de donner une formation et la formation est sanctionnée par le diplôme. On est en train de dire que ce programme-là n'attribue pas des diplômes par contre à la formation continue, ça fait une reconnaissance pour être membre de la communauté qui veut aller chercher une formation additionnelle, aller chercher cette formation-là. Si c'est le cas, bien que ça reste à la formation continue, mais on est en train de dire qu'on va créer un microprogramme, on va élargir la faculté, on embarque la FESR dans le domaine pendant qu'on a des programmes qui sont fonctionnels, qui sont sur le **baillon** et l'abolition de redéfinition et on est en train de venir avec un concept de microprogrammes. Personnellement, j'estime qu'on est en train d'alourdir le système pour rien. C'est la raison pour laquelle j'ai appuyé la proposition. J'estime qu'il faut pas s'éparpiller. Laissons ces programmes-là s'ils veulent le développer que ça reste au niveau de la formation continue.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Surette.

Surette : Merci. Je vais aller dans le sens de monsieur le recteur puis de mon collègue Clarisse. Je pense qu'en éliminant cette disposition-là, ce qu'on fait c'est qu'on se donne beaucoup plus de flexibilité. Ça veut dire que quand on crée un microprogramme, on peut choisir les modalités de qui va évaluer ces dossiers-là donc ça peut être que c'est la FESR et les CES qui vont étudier les admissions à un microprogramme sans qu'on passe par la formation continue comme que ça pourrait être le contraire. Fait que je pense qu'en éliminant cette clause-là, en fait on s'ouvre à beaucoup plus de flexibilité pour la création des microprogrammes. Faut pas oublier qu'on est dans une conceptualisation de microprogrammes et pas dans la création d'un microprogramme en particulier.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Adégbidi.

Adégbidi : Bonjour. J'aimerais intervenir par rapport à cette question parce que pour moi, un microprogramme ça peut autant prendre des cours de 1^{er} cycle que des cours de 2^e cycle pour être au microprogramme. Ça répond à des besoins précis et particuliers. À partir de cela, je vois même pas le bien fondé d'avoir microprogramme 1^{er} cycle, 2^e cycle. Un microprogramme et par rapport à ça moi je crois que c'est une question de l'éducation continue, la formation continue puis ça reste à l'éducation continue et on s'arrête là.

Président d'assemblée : Merci. Donc les gens ont eu la chance d'intervenir. Je vois pas d'autres interventions donc je vous rappelle qu'on est au niveau d'un vote sur l'amendement qui est justement le retrait de l'article. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : C'est le retrait de l'article 21.10.2 dans la proposition. Je peux la rappeler, Denis Prud'homme appuyé par Étienne Dako, que l'on retire de la proposition principale le règlement 21.10.2.

Président d'assemblée : Excellent. Donc je vois pas d'autres interventions, on va passer au vote.

Albert : La modalité du vote, monsieur le président?

Président d'assemblée : Ça va être un vote Forms, vous allez recevoir le formulaire prochainement. Ça va prendre quelques minutes.

Albert : Juste un point d'ordre en attendant. Est-ce qu'on peut pas pour des questions comme celle-là voter à main levée parce que ça concerne pas des personnes? En terme de fonctionnalité est-ce que c'est pas plus facile que les personnes par exemple la modification on puisse le faire comme on vote pour l'adoption d'un procès-verbal. Quand c'est des propositions comme ça, en tout cas sous toutes réserves, en assemblée délibérante ça pourrait être une pratique qui pourrait convenir. Moi ma fragilité c'est quand ça touche des personnes, mais sinon je trouve qu'on est capable d'assumer nos votes. En tout cas, sous toutes réserves.

Secrétaire générale : C'est une question qui revient continuellement. Si on fait ça, on pourrait le faire pour 10.2, 10.3, finalement tous les dossiers du Comité des programmes puis je me dis ça c'est une décision qui a été prise par le bds de procéder avec Forms. Je pense que les gens sont plus à l'aise que de lever la main. On peut en reparler au bds, mais à ce moment ici au bds on avait tranché sur ça d'aller avec des formulaires.

Albert : C'était juste pour que ça accélère un peu, merci.

Président d'assemblée : Le formulaire a été envoyé. 32 pour et 5 contre donc adopté. Là on revient à la proposition générale. Madame la secrétaire générale, est-ce que vous pourriez lire l'ensemble de la proposition juste en guise de rappel?

Secrétaire générale : Très bien. Alors c'était proposé par Gilles Roy appuyé par Francis LeBlanc et voici la proposition principale qui inclut l'amendement : que le Sénat académique accepte la création du règlement 2.1.15 sur la définition d'un microprogramme au 1^{er} cycle et la création du règlement 21.10.1 sur la définition d'un microprogramme aux études supérieures.

Président d'assemblée : Excellent. Donc là on peut procéder à des questions, des interventions en ce qui a trait à la proposition générale. Sénatrice Surette.

Surette : Moi c'est juste une petite chose. Dans le formulaire de création, le projet de création, le formulaire CPR-1^E, on parle de la clientèle cible du programme puis moi ça me chatouille toujours quand je vois clientèle alors qu'on est dans un milieu universitaire. Est-ce qu'on pourrait pas à la place mettre, décrire la population étudiante cible au lieu de clientèle?

Secrétaire générale : C'est pris en note. Le formulaire est adopté au Comité des programmes décision finale, mais on va ramener la question au Comité des programmes. Je sais que les formulaires sont créés en fonction des directives aussi de la CESPMS donc y'a peut-être un regard à faire de ce côté-là, mais c'est noté et c'est bien pris en note. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. C'est juste une question de clarification. Est-ce qu'il peut y avoir des microprogrammes interdisciplinaires ou multidisciplinaires et le sénateur Adégbidi a même évoqué tout à l'heure la possibilité d'avoir un microprogramme de tous les niveaux, le niveau 1^{er} cycle, le niveau supérieur. Est-ce que cela est possible, est-ce que c'est entendu de cette manière?

Président d'assemblée : Je vois que M. Benoit a la main de levée donc Gilles, est-ce que tu voulais que je cède la parole à Dany?

VRER : Tu peux laisser la parole à Dany.

Président d'assemblée : Sénateur Benoit.

Benoit : Merci monsieur le président. Très bonne question, M. Mbarga. Effectivement, ça ouvre la porte à de l'interdisciplinarité dans les programmes où on pourrait marier des cours de deux facultés ou deux écoles différentes dans le but de créer quelque chose qui permet à des gens, des professionnels de développer des compétences puis des connaissances précises. Un exemple je pourrais donner, santé numérique on a tous des Apple watch et tout ça, on pourrait facilement voir marier des cours en informatique avec des cours de la Faculté des sciences de la santé. Je donne un exemple, c'est peut-être pas le meilleur exemple, mais on pourrait certainement voir de l'interdisciplinarité dans les programmes existants.

Président d'assemblée : Merci. M. Roy, est-ce que vous vouliez ajouter autre chose?

VRER : Je voulais juste dire puis c'est dans la même lignée que ce que le sénateur Benoit vient de dire. Je verrais très bien la création de microprogrammes thématiques donc c'est tout à fait possible à mon avis.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert?

Albert : Je prends juste dix secondes pour dire que j'abonde vraiment dans le même sens que Céline. Je trouve vraiment qu'on doit adopter un langage qui parle pas de clientèle parce qu'on est pas dans une entreprise alors merci à Céline puis je veux juste dire que je soutenais sa position absolument.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Sénateur Adégbidi.

Adégbidi : Alors je reviens un peu sur ce que je disais tantôt. Un microprogramme par définition répond à un besoin précis d'une clientèle précise; excusez-moi si j'utilise le terme clientèle. Donc à partir de ce moment, on peut imaginer qui pourrait y avoir des microprogrammes qui vont combiner autant des cours des 1^{er} cycle que des cours de second cycle. Alors pour moi dans même la conception de la chose, je ne vois pas le besoin de distinguer microprogramme de 1^{er} cycle et microprogramme de 2^e cycle. À mon avis, je crois qu'on devrait passer plutôt un règlement qui ne fait pas cette distinction entre 1^{er} et 2^e cycle. Alors donc je sais pas si le directeur de la formation continue de l'éducation permanente je crois, formation continue va pouvoir répondre à cette question-là. On parle ici de 9 à 15 crédits. On parle ailleurs de 6 à 12 crédits. Comment nous réglons ça lorsque nous nous retrouvons dans une décision où on doit mettre en place un microprogramme qui va couvrir des cours de 1^{er} et de 2^e et 3^e cycle. Comment nous réglerons cette affaire-là.

Président d'assemblée : Je vois que le vice-recteur a la main de levée donc M. Roy.

VRER : Oui, je peux peut-être donner quelques éléments de réflexion par rapport à cette question-là puis je suis certain que mon collègue le sénateur Benoit pourra enchaîner, mais moi je vois quand même qu'il y a une distinction entre le 1^{er} cycle et 2^e cycle. En ingénierie par exemple, les ingénieurs doivent faire du perfectionnement professionnel à chaque année, 80 heures je pense que c'est, on pourrait voir la création d'un

microprogramme qui sera au 2^e cycle. En perfectionnement professionnel, par exemple en gestion de projet donc qui serait ciblé pour les ingénieurs professionnels donc y'aurait un baccalauréat. Dans d'autres cas, puis je reviens je pense c'était l'hiver dernier ou au printemps au Sénat ici même lorsqu'on a aboli les certificats puis le diplôme en études du vieillissement, une des recommandations qui avaient été faites à ce moment-là c'était justement avoir de la formation de 1^{er} cycle parce que les gens qui sont dans les foyers de soin tout de suite, c'est pas typiquement des gens qui ont des grades universitaires donc je verrais mal qu'ils prennent des cours de cycles supérieurs si y'ont pas un baccalauréat. Donc voici un peu ma réflexion là-dessus. Je dis pas que je suis pas contre qu'on ait une réflexion à savoir si on peut mélanger des cours de 1^{er} et 2^e cycle, mais essentiellement, c'est là où j'en suis pour ma réflexion là-dessus.

Président d'assemblée : J'ai sénateur Laplante qui a la main de levée, mais sénateur Benoit, est-ce que vous vouliez répondre à ça également?

Benoit : Oui je pourrais peut-être ajouter un petit ajout de réponse, merci monsieur le président. Merci M. Roy, sénateur Roy pour la clarification. Au fait dans notre analyse, ça fait à peu près deux ans qu'on travaille sur ce dossier-là, dans notre analyse ce qu'on remarque dans d'autres universités y'a quand même une distinction entre 1^{er} cycle et 2^e cycle pour des microprogrammes. J'en ai pas vu tellement qui y'a une combinaison des deux. Et l'autre élément de réponse c'est qu'à l'université actuellement et probablement que la sénatrice Castonguay est bien plus au courant que moi, au niveau des certificats de 1^{er} cycle versus des certificats de 2^e cycle, c'est pas le même nombre de crédits. Au 1^{er} cycle, on parle de 24 à 30 crédits tandis qu'au 2^e cycle on parle de 15 crédits donc au 2^e cycle 15 crédits c'est un certificat et si on adoptait la structure microprogramme de 1^{er} cycle de 3 à 5 cours, de 9 à 15 crédits, on se retrouve dans un peu une situation particulière qu'il faudrait repenser au niveau des crédits.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Laplante.

Laplante : Merci monsieur le président. Moi j'ai peut-être une question sur la modalité de fonctionnement. Si j'ai bien compris, les microprogrammes seraient gérés par la formation continue, mais les cours ça serait des cours qui sont donnés par les facultés puis là je me demande si on crée des microprogrammes qui vont nécessiter l'ajout de cours. Est-ce que les professeurs ça va faire partie de leurs crédits d'enseignement des facultés puis est-ce que ça va créer des pressions additionnelles sur nos ressources? Est-ce qu'on prévoit ajouter des ressources pour ces microprogrammes-là ou non? Je me pose cette question-là.

Président d'assemblée : Dany, est-ce que tu veux aborder cette question-là?

Benoit : Merci monsieur le président, je peux peut-être m'aventurer dans une réponse ici. L'idée ici c'est pas de créer des nouveaux cours, toutefois si y'a des besoins urgents dans notre marché, c'est-à-dire auprès des entreprises et des organisations pour la création de nouveaux cours, le tout se fait toujours dans le cadre de la création des cours avec les CPR, ça passe toutes les étapes et ça se fait toujours en collaboration avec les facultés et écoles concernées et campus. Donc lorsque vient le temps de créer des programmes, on consulte les facultés à savoir est-ce que c'est possible, est-ce qu'on a les ressources et évidemment si ça demande des ressources supplémentaires, on travaille toujours avec les facultés pour voir comment on peut ajouter ces ressources supplémentaires-là. On est une unité qui reçoit quand même beaucoup de financement externe pour des projets puis un élément de réponse aussi c'est que y'a certains microprogrammes qui vont être plus permanents, y'en a qui vont être cycliques puis y'en a qui vont être temporaires parce c'est vraiment ici pour répondre à des besoins du marché professionnel donc l'idée ça serait de toujours évaluer les besoins en ressources en même temps qu'on planifie la création des microprogrammes.

Président d'assemblée : Merci. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Ceci est juste pour réflexion, mais on a éliminé 21.10.2, les modalités d'admission, qui reflétaient un peu la procédure qui était en place dans les programmes de 2^e cycle. Maintenant on a pas indiqué dans le règlement ou ailleurs qu'est-ce qu'est la modalité d'admission parce que ça apporte un changement de ce que j'ai compris ce qui en découle fait que la demande d'admission pour des études supérieures au 2^e cycle serait envoyée à la formation continue et je suis en train de me demander si ça serait pas important de l'indiquer parce que ça tranche un peu avec la procédure qu'on a présentement.

Président d'assemblée : M. Roy.

VRER : Je suis en train de réfléchir à savoir si c'est nécessaire parce que les modalités d'admission vont se faire programme par programme comme dans le formulaire CPR-1 donc je sais pas si ça vaut même la peine de le mentionner ici.

Président d'assemblée : Sénateur Adégbidi, est-ce que vous avez quelque chose de nouveau à ajouter, vous avez déjà pris la parole.

Adégbidi : On m'a pas convaincu qui peut pas avoir de microprogrammes qui combinent autant le 1^{er} et le 2^e cycle et comme l'a dit plus tôt M. Gilles Roy, c'est qu'on peut se retrouver dans une situation parce qu'on répond à des besoins précis et assez étroits du marché et si on veut être assez flexible dans notre manière d'avancer parce que ce sont des choses qui se créent, se dé-créent, je sais pas c'est limité selon la direction du

marché, moi je crois qu'il faut qu'on se sorte de ce carcan pour les cycles, 2^e cycle, et qu'on se donne toute la flexibilité qu'on peut pour pouvoir avancer et attraper les opportunités qui se présentent à nous. Et dans ce cadre-là par rapport à l'évaluation d'un dossier d'inscription, qu'on ajoute dans le règlement que lorsque le microprogramme est créé, que la formation continue va prendre conseil auprès des facultés, des écoles qui sont impliquées dans ce programme-là pour évaluer les dossiers. C'est aussi simple que ça.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert, est-ce que vous avez autre chose à ajouter?

Albert : Mais c'est un peu en réaction à ce que le sénateur Adégbidi vient de mentionner c'est que par mon humble avis puis pour le peu que ça vaille, j'imagine juste le scénario suivant : quelqu'un qui aurait une formation par exemple collégiale en ingénierie ou je ne sais trop quoi qui voudrait faire un microprogramme parce que son employeur l'amène à vouloir faire ça et là ça adonne que dans son microprogramme y'a un cours du bacc et un cours de la maîtrise et là tout à coup, comment on reconnaît qu'il a fait un cours de niveau 6000 avec un résultat de je sais pas moi, B+, puis tout à coup c'est un étudiant qui a même pas une formation de baccalauréat. C'est une question je pense juste de, en tout cas, cohérence interne aussi avec nos propres processus puis nos cycles de diplomation. C'est peut-être parce que je comprends mal l'argumentaire qui est proposé le sénateur Adégbidi, mais c'est juste une question comme ça que je me posais.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci. Je voudrais revenir sur le fait qu'on essaie de créer un concept ici et que chaque sous-microprogramme qui sera développé passera certainement au niveau des facultés, au niveau du Comité des programmes et du Sénat pour validation donc c'est là où on pourra voir un petit peu l'application en tant que telle. Si on veut avoir des cours double siglés maîtrise et baccalauréat, bien ça pourra peut-être se faire. C'est juste à monter le projet et à le proposer aux instances ici. Ça peut se justifier dans certains cas, dans d'autres cas ça peut pas forcément se justifier, mais là on tente d'essayer de monter une moule pour être assez inclusif pour permettre à toutes et à tous de proposer quelque chose. ___ qu'il y aura peut-être contre l'avis de la secrétaire générale en train de dire qu'il faut ramener quelque chose à la formation continue avant qu'on veule en faire **un chef gardé** pour la formation continue, mais si on veut vraiment être inclusif, soyons assez larges et attendons les projets personnalisés qui viennent ___ et qui remonteront jusqu'au Sénat puisque ça touche le milieu académique.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Moi aussi je le vois d'une façon très flexible les cours de 1^{er} cycle, 2^e cycle dans un microprogramme. Je pense par contre que si on a des cours, aussitôt qu'on a des cours de 2^e cycle ou qu'on a des cours de 3^e cycle, ça devient un microprogramme qui relève des études graduées, mais ça empêche pas d'avoir des cours de 1^{er} cycle dans ce genre de microprogramme-là puis je pense juste à un programme interdisciplinaire comme celui de la maîtrise en études de l'environnement. Si on voulait créer des microprogrammes en environnement bien des fois ça peut être utile d'aller chercher des cours de niveau 3000, 4000 dans certaines disciplines pour pouvoir entourer un peu. Ça fait que je pense comme que mon collègue Olivier le disait, je pense que ça va être une question de quand on forme les programmes bien il faut justifier cette idée-là d'avoir des cours de plusieurs cycles.

Président d'assemblée : Dernière intervention, je cède la parole au recteur, Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Mon intervention va dans le même sens que le sénateur Clarisse puis Surette. Je pense que les microprogrammes sont là pour répondre à des besoins spécifiques, des changements rapides au niveau des entreprises ou dans différents secteurs et que c'est des microprogrammes qui sont développés à la pièce. Je pense pas qu'un microprogramme qui se destinerait à des gens qui auraient soit un niveau collégial ou baccalauréat va contenir énormément de cours de 2^e cycle, mais y pourrait en contenir possiblement un qui serait un élément clé et je pense que ces décisions-là vont se prendre encore une fois à la pièce. Donc faut rester flexible en se rappelant notre mission qu'on doit répondre aux besoins de la population acadienne puis les microprogrammes c'est un outil pour y arriver. C'était mon intervention, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Merci pour la discussion donc je pense qu'il n'y a plus d'intervention, on est prêt à passer au vote. Le vote est débuté. Fin du vote, 35 pour, 1 contre donc adopté. Merci beaucoup.

10.2 Modification à la Politique sur le calendrier universitaire

Président d'assemblée : Le point 10.2, modification à la politique sur le calendrier universitaire, c'est pour décision donc M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Oui, nous avons sur la table une proposition pour modifier la politique sur le calendrier universitaire donc j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux articles 3.1 7, 8, 10, 11 et 12 de la Politique sur le calendrier universitaire.

Président d'assemblée : Proposé par M. Roy, appuyé par sénateur Clarisse. M. Roy.

VRER : Donc essentiellement, ce que vous avez devant vous on a la lettre qui a été préparée ou la note par la registraire, Mme Wheaton. Essentially, ce qu'on voit ici ça touche en fait les trois prochains points à l'ordre du jour donc la question de la politique elle-même et également, la question qui découle un peu de ce qu'on va proposer ce matin qui touche le règlement 10.4 et le règlement 28.4.1 et également l'adoption du calendrier universitaire avec les changements proposés et l'ajout de l'année 2025-2026. C'est un dossier qui a été traité comme d'habitude. Ce type de dossier est traité par les vice-doyennes, vice-doyens donc ça a été traité à la réunion du 22 septembre. Je vais peut-être juste passer rapidement les points principaux puis si vous avez des questions, on pourra répondre. Également Mme Wheaton est présente si on a besoin de compléments d'information. Le premier point c'est le 3.1 donc début de l'inscription à la session d'automne. Comme vous le savez, les deux dernières années et demi ont perturbé un peu notre fonctionnement puis ce que ça fait finalement, ça nous a faits réaliser que y'a peut-être des ajustements qu'on peut faire qu'on avait faits de façon temporaire, mais qu'on pourrait peut-être faire de façon permanente pour différentes raisons. Donc le début de l'inscription à la session d'automne c'en est une puis comme vous le savez, l'inscription pour la session d'automne depuis, j'ai pas la date en tête, mais ça fait depuis au moins cinq ou six ans qu'on fait l'inscription au printemps au lieu de la faire au mois d'août. Dans les deux dernières années comme j'ai mentionné, on a été obligé de repousser de quelques semaines ces dates d'inscription-là. Donc ce qu'on va faire ici c'est de repousser la date d'inscription d'environ trois semaines donc de la mi-mars au début du mois d'avril puis au lieu de se faire avant les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants, l'inscription se ferait immédiatement après. Juste en guise de rappel, l'idée de faire l'inscription au printemps c'était vraiment une question de fidéliser les étudiants donc ils peuvent s'inscrire donc ici c'est pas trois semaines qui va changer grand-chose à ce niveau-là. Le point 7 donc date limite d'abandon de cours sans échec, ça ici ça va toucher les règlements 10.4 et 28.4.1 qu'on touchera dans quelques instants, mais cette question-là a également été adressée les deux dernières années par le Comité des programmes, le Sénat, ainsi de suite, justement parce qu'on avait quelques problématiques qui s'étaient soulevées notamment par rapport à je dirais une justice pour les étudiants et les étudiantes. L'idée ici c'est de repousser les dates. Elles sont actuellement au 31 octobre pour la session d'automne et au 4 mars à la session d'hiver donc l'idée c'est de repousser d'environ une dizaine de jours donc ça serait le 10 novembre pour la session d'automne et le 11 mars à la session d'hiver. L'idée derrière ça c'est comme vous le savez, les étudiants comme les profs qui sont autour de la table ce matin, souvent on donne des examens, des tests mi-semesteriels vers la fin octobre juste avant le congé d'étude, ou je devrais pas appeler ça un congé, mais plutôt les journées d'étude puis les étudiants se retrouvent souvent dans des cas où y'ont pas de résultat et ils se posent des questions à savoir s'ils devraient abandonner un cours ou pas ou se retirer plutôt dans un cours ou pas puis y'ont pas de résultat de leur premier test. Donc ceci ça donne un peu plus de temps aux profs à effectuer les corrections de travaux puis ça donne un petit peu, comment je peux dire ça, un peu la paix aux étudiants qui attendent justement ces résultats-là à savoir s'ils vont se retirer d'un cours ou pas. Point 8, reprise de cours en fin de session. Ça ici c'est pour refléter un peu nos discussions qu'on a eues au Sénat également sur l'ajout de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation puis comme vous le savez cette année, puis je pense que si on fait le calcul, ça sera comme ça dans les années à venir, qui coïncide avec la même journée de la semaine que le Jour du souvenir donc on a rajouté une disposition là-dessus. Ensuite la période des examens. Ça aussi les gens qui sont au Sénat depuis un bout de temps, on a eu le dilemme à quelques reprises de programmer ou non des examens sur le samedi de Pâques, le Vendredi saint est congé, le dimanche c'est Pâques et le lundi c'est congé férié également donc on avait parfois des cas où on aurait eu des examens sur le samedi de Pâques donc on a modifié un petit peu la politique pour justement éviter qu'on ait des examens sur le jour du samedi de Pâques. Point 11, cérémonies de remise des diplômes. On a eu cette année en raison de la Covid des changements au niveau des cérémonies de remise de diplômes. Juste en guise de rappel, y'a eu deux cérémonies à Shippagan, une à Edmundston et trois à Moncton. Le feedback qu'on a reçu du côté de Moncton du moins c'est que les gens ont beaucoup apprécié le fait d'avoir trois cérémonies donc on a ajouté cette possibilité-là dans la politique donc vous allez voir que pour le campus de Moncton, on a rajouté une deuxième date pour la collation des grades au mois de mai. Le point 12, congé, célébration et commémoration donc on a inclus le terme commémoration justement pour tenir compte de l'ajout du 30 septembre, soit la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Donc voilà, vous avez à partir de la page 4 la politique actuelle dans la colonne de gauche et les modifications proposées dans la colonne de droite qui reflète un peu ce que je viens de mentionner. Je vais m'arrêter là, monsieur le président. Si y'a des questions ou des commentaires, on peut certainement y répondre.

Président d'assemblée : Sénatrice Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Mon commentaire vient en fait d'un constat que j'ai fait quand je regardais le calendrier universitaire, mais là je remarque que dans la façon qu'on écrit le règlement, mes commentaires pour le calendrier universitaire vont venir contrevenir au règlement si on le change pas. Dans le calendrier universitaire quand on a nos journées de vérité et de réconciliation du 11 novembre le lundi qui sont la même journée que les reprises du lundi, ça fait en sorte que si on ajoute les cours à la fin de la session, on se retrouve avec trois lundis dans une même semaine. En terme d'approche pédagogique, ça marche pas, je veux dire c'est très lourd pour les étudiants qui ont besoin de faire un examen de quatre à dix jours après d'avoir en fin de session trois cours sur cette matière-là. Ça fait que j'allais proposer quand qu'on arrivait au calendrier universitaire de revoir un peu où est-ce qu'on plaçait cette journée-là dans le cas où est-ce qu'on a les journées toutes sur le lundi, mais le règlement universitaire il dit faut reprendre les cours à la fin de la session. Ça fait qu'il faudrait probablement revoir le règlement pour permettre plus de flexibilité autour de quand on reprend les cours parce que ce que j'allais proposer sans qu'on le vote en Sénat aujourd'hui parce que je pense qu'il faut avoir une réflexion plus minutieuse, c'est de dire par exemple une semaine comme la

semaine de l'Action de grâce où est-ce qu'on a déjà pas de lundi, on pourrait changer une des journées de cette semaine-là pour remplacer un des cours de lundi ce qui fait qu'on aurait deux lundis à deux moments différents dans la session et ce serait beaucoup plus raisonnable pour les étudiants et pour le corps enseignant. Ça fait que je suis mal à l'aise avec le règlement qui y'a là parce que ça des répercussions importantes sur le calendrier universitaire par la suite. Fait que j'ai pas de solution autre que de dire faudrait se donner plus de flexibilité dans ce règlement-là pour pouvoir prendre en considération tout l'aspect pédagogique pour les étudiants et pour les profs.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci Céline, tout à fait d'accord avec ta réflexion. J'aimerais quand même dire que notre registraire, Mme Wheaton, a travaillé ce dossier-là de long en large, elle a regardé à différents scénarios. Je sais pas Stéphanie si tu peux peut-être expliquer un peu ta réflexion sur cette question-là.

Registraire : Bien je suis d'accord avec Céline que lorsque la situation se présente où on aura à remplacer trois lundis que ça pourrait être lourd. Ce que je pensais faire c'est chaque année évidemment, on fait une analyse de qu'est-ce qu'est la journée en question puis c'est quoi l'impact puis je fais également attention au nombre d'occurrences de cours possibles selon chaque jour de la semaine. Donc ce qu'on pourrait proposer au lieu de vraiment remplacer la journée comme telle, c'est de s'assurer qu'avec la dernière semaine de cours, on tente d'équilibrer le nombre d'occurrences de cours offerts à chaque jour. Est-ce que ça fait du sens? Donc dans le sens où on pourrait regarder okay le mardi y'a 12 occurrences, le mercredi y'en a 13, le jeudi y'en a 14 bien au lieu de dire faut toujours remplacer une telle journée, on dirait le but c'est de s'assurer qu'on a 12 occurrences de cours pour chaque jour de la semaine. Donc la dernière semaine pourrait varier de façon assez importante, mais là ça serait la complexité de communiquer ça aux étudiants qui pourrait être plus difficile, mais ça se fait.

Président d'assemblée : Okay, merci. Sénatrice Orlachi.

Orlachi : Moi j'aimerais juste revenir sur l'article 10.10. M. Roy a proposé que l'on pousse la date et j'aimerais souligner le fait qu'au cours des dernières années pendant la Covid, ___ et à chaque fois on est toujours là ___. Je pense que dans l'intérêt ___ il serait mieux de ___ un règlement qui existe qui est avant le début de cette date-là pour tous les étudiants ___ une note à une évaluation ___. De cette façon, ça donne à l'étudiant une marge de manœuvre s'il veut se retirer d'un cours ou pas. Je suis d'accord avec le fait que repousser la date ça peut donner plus de temps aux profs, mais c'est pas un règlement obligatoire qu'il faut qu'il y ait une note, y'aura toujours des moyens de contrôler ce règlement ___ dernières années ___ par repousser la date. ___ repousser la date ___ de parler de ça. Donc je pense que ça va mieux de parler d'un règlement plutôt quelle que soit la date que ça soit le 1^{er} août ___, mais ___ règlement ___ avant la date ___ mais il y a un argument plus solide ___ à cela.

Président d'assemblée : Merci.

VRER : Je peux peut-être réagir, monsieur le président. Oui effectivement vous avez raison sénatrice dans le sens que les deux dernières années c'était des ajustements je dirais ponctuels qu'on a faits. Cette année ce qu'on propose c'est de le changer de façon, je vais mettre permanente entre guillemets parce qu'on peut toujours changer des choses dans le futur également, mais au moins ça serait ancré dans la politique. Pour la question d'avoir un règlement qui touche spécifiquement l'obligation d'avoir des évaluations avant telle date, des choses comme ça, je pense qu'au niveau de la RVD c'est des questions qu'ont été regardées de long en large dans le passé depuis, en tout cas, même quand j'étais vice-doyen y'a 15 ans, mais on pourrait justement demander à la RVD de se pencher sur cette question-là puis éventuellement proposer un règlement.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : Alors je remercie la sénatrice Jovial d'avoir pris la parole sur cette importante question-là. En fait moi j'ai justement fait des recherches hier, entre autres, j'ai communiqué avec le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales pour voir où était ce fameux règlement-là qui imposait qu'on donne un résultat aux étudiantes et aux étudiants avant la date limite dépendant des cours parce que moi je sais très bien l'avoir vu, mais comme je suis un dinosaure à l'Université de Moncton, ça existait déjà et j'ai pas noté la date que ça disparu parce que je considère qu'au plan pédagogique, c'est fondamental puis au plan éthique aussi. On demande aux étudiants de faire une décision de quitter un cours ou non, ça ça un impact sur la trajectoire universitaire donc sur leur programme puis leur réussite, ça peut avoir un impact sur la rétention aussi de ces étudiants-là dans nos programmes soit dit en passant et on leur demande de faire une décision libre, on en convient, ils sont autonomes, ils peuvent dire oui ou non, mais pas éclairée parce que y'a rien qui leur assure qu'au moment de la prise de décision indépendamment de la date qu'on va choisir parce que pour moi, le 31, le 10, le peu importe, fixons une date et j'en serai vraiment satisfaite, mais le fait que les étudiants ne peuvent pas conter, la plupart le font, moi je veux dire j'ai passé la fin de semaine dernière à m'assurer que les étudiants avaient une note avant lundi, mais ça reste qu'il me semble sur le plan de notre engagement envers les étudiantes et les étudiants de notre université, c'est une question qui devrait pas avoir d'autres considérations. C'est inconcevable à mon avis qu'après huit semaines de cours par exemple ou en tout cas, rendu à la fin de mois d'octobre ou sinon la première semaine du mois de novembre, qu'on soit pas en mesure d'avoir donné au moins un 20 % d'évaluation aux étudiants dans nos cours pour leur donner en quelque part

un avis de là où il se situe par rapport à ce cours-là pour faire une décision éclairée. Je peux pas être plus d'accord avec la sénatrice Jovial sur cette question-là, mais j'avais aussi une deuxième intervention concernant le calendrier universitaire, si vous me permettez, monsieur le président. La deuxième intervention ça concerne justement le congé dont on a pris par la force des choses après le décès de la reine, un congé pour nous permettre d'assister aux funérailles de la reine à distance ou je ne sais trop quoi. Je considère juste, puis c'est plus facile à dire à posteriori qu'avant, mais comme qu'on a pas été consulté sur la question on a pas pu s'en parler, puis je sais que la décision a pas été facile à prendre par l'équipe de direction, mais je veux simplement signifier la chose suivante parce que beaucoup de collègues sont venus vers pour nous en parler. Pour une université acadienne et aussi pour une université qui avait accepté de reconnaître de manière très importante la Journée sur la vérité et la réconciliation, qu'on prenne en même temps une décision pour honorer le décès d'une dame qui au-delà de sa personne qui était très appréciée, est un symbole qui est très fort pour les Acadiens et pour les autochtones particulièrement, j'ai juste trouvé ça dommage qu'on aille là parce que même les universités anglophones de la province ont pas choisi de faire ce congé-là parce que les gens qui voulaient voir les funérailles pouvaient finalement l'enregistrer et le regarder un autre tantôt. Je voulais juste le dire comme ça. En tout cas, c'est ce qui fait dire en moi que j'ai été mal informée que j'ai compris que d'autres universités de la province avaient pas nécessairement choisi le congé. Mais sous toutes réserves, je trouvais pour nous que c'était peut-être pas la meilleure décision du monde, mais je le dis comme ça parce que ça apparaît dans le calendrier universitaire. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Deux remarques, la première c'est suite à la sénatrice Orlachi. Oui, je pense que les professeurs ont un devoir moral de donner une indication comment ça se passe dans le cours ici, une note est une indication, mais pour que ce soit pertinent, il faudrait qu'il y a un certain poids à cette note parce que si une note qui vaut 2 % de la note finale, ça demeure pas une indication. Par contre là où je suis inconfortable c'est qu'il faut respecter des rythmes pédagogiques et il n'y a pas de formule magique applicable à tous les cours, des cours de maîtrise ou des cours plus avancés où y'a peut-être des approches par projet, mais c'est peut-être un travail plus régulier ici un accompagnement différent que par des formats de trois évaluations formelles de type examen comme au 1^{er} cycle. Donc ça c'est une première réflexion, mais je le répète, tous les profs ont un devoir moral envers leurs étudiantes et étudiants de leur fournir une rétroaction pour qu'ils prennent une décision éclairée. Mon deuxième commentaire, ma deuxième remarque c'est plus pour l'adoption d'un projet proposé. Oui, je suis prêt à proposer l'adoption de ce projet. J'ai juste des réticences avec le 8.1 et le 8.2 pour aller dans le sens de la sénatrice Surette où de remettre des journées à la fin de rattrapage à la fin de la session, bien on ne respecte pas le rythme pédagogique des étudiantes et des étudiants et c'est là où est le problème et c'est pour ça que je pense que la sénatrice Surette propose de renvoyer ces deux articles pour réflexion et de dire qu'au lieu d'avoir trois ou quatre cours identiques la dernière semaine ce qui fait que la matière on ne peut pas poser déontologiquement de très grosses questions sur cette matière parce que les étudiantes et les étudiants n'ont pas le temps de l'assimiler adéquatement. Donc ça serait une option de regarder si une journée de la semaine du 11 novembre peut être transformée en un lundi, peut être transformée en un mardi ou je sais pas ici, mais ça ça pose une réflexion à réfléchir par la RVD. Je propose peut-être l'adoption du projet tel que proposé, mais je propose un amendement de retirer les points 8.1 et 8.2 de ce règlement pour réflexion au niveau de la registraire et de la RVD.

Président d'assemblée : Donc vous en faites une proposition formelle?

Clarisse : Oui.

Président d'assemblée : Proposition d'amendement. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie cette proposition d'amendement? Mme Surette, vous appuyez?

Surette : Oui j'appuie.

Président d'assemblée : Okay. Donc ça va être de retirer l'article 8 de la proposition générale. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions au niveau de cet amendement? M. Roy.

VRER : Je suis juste en train de me poser la question puis je suis d'accord avec la sénatrice Surette et le sénateur Clarisse d'avoir quatre lundis dans la session qui sont remis à la fin de la session disons deux ou trois jours additionnels, mais je pense que dans l'ensemble, c'est le cas particulier du lundi si je comprends bien. Le 8.2 tel qu'il est formulé là, je pense qu'il serait bon pour la majorité des cas sauf peut-être le lundi, mais je me demande juste si on devrait pas juste l'adopter tel quel puis demander qu'il y ait une réflexion qui soit faite sur les cas particuliers où ça tomberait sur le lundi.

Président d'assemblée : Sénatrice Surette.

Surette : Même si j'ai appuyé la recommandation de retirer le règlement 8, je pense que des fois on peut passer par des exceptions ça fait je le sais pas comment on gère ça. Je suis d'accord qu'on a besoin de ça pour pouvoir faire le calendrier, mais qu'on a aussi besoin d'y réfléchir puis que la vraie problématique se retrouve quand que c'est les lundis qui se répètent puis qu'on a trois lundis ou deux lundis dans une semaine.

Président d'assemblée : Je vais prendre l'intervention de la registraire, Mme Wheaton.

Registraire : Merci monsieur le président. Je voulais tout simplement indiquer que ici la politique c'est sûr que c'est un outil de transparence pour que les gens comprennent comment on arrive à monter le calendrier universitaire. C'est le guide qu'on utilise pour arriver à le préparer, mais finalement, le calendrier doit toujours passer par les instances donc chaque fois qu'on aura une situation particulière, ça doit quand même être présenté et discuté à savoir comment est-ce qu'on veut gérer cette situation particulière. J'entends bien qu'il y aurait peut-être une formulation pour la rubrique 8 qui serait un peu plus ouverte puis qui nous permettrait cette flexibilité-là donc on peut certainement y revenir avec la RVD.

Président d'assemblée : Merci. Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Ma compréhension de l'intervention de sénatrice Surette dans le libellé 8, est-ce qu'on pourrait dire par exemple le cas échéant il est possible de prévoir une journée de reprise durant et/ou en fin de session pour équilibrer les occurrences. À ce moment-là ça ouvre la place à ce que j'ai perçu entendre de la sénatrice Surette qu'il pourrait y arriver de reprendre un cours durant la session à un moment opportun en vérifiant entre autres par exemple auprès des étudiants qu'ils sont disponibles et à ce moment-là ça permet d'alléger la fin de session.

VRER : Ça donnerait de la flexibilité tout en respectant la politique.

Président d'assemblée : Ça ça serait une modification, un autre amendement, mais là tout de suite on est en train de discuter par rapport au retrait de l'article 8 donc on va continuer dans cette voie-là. Sénateur Clarisse.

Clarisse : La proposition de Denis Prud'homme va dans le sens de ma position de celle de la sénatrice Surette donc si y'a un moyen d'adopter le règlement aujourd'hui en transformant légèrement ici où souvent la flexibilité de la reprise doit être durant la session, pour moi ça m'irait parfaitement. Si on va dans cette option-là, je voterais même contre ma proposition d'amendement.

Président d'assemblée : C'est comme ça qu'il faudra procéder parce qu'on a quand même un amendement, une proposition d'amendement. Si y'a pas d'autres interventions, on va procéder à un vote.

Clarisse : Et on peut faire le vote à main levée pour ceux qui sont pour ici puisque je peux aller dans la transformation de Denis Prud'homme, je prendrais pas contre moi.

Secrétaire générale : M. Clarisse, est-ce que vous voulez tout simplement retirer votre proposition?

Clarisse : Oui, je peux la retirer.

Secrétaire générale : Est-ce que Mme Céline Surette est d'accord?

Surette : Oui, je suis d'accord.

Président d'assemblée : Donc on revient à la proposition principale, mais avant de continuer moi je propose, on était censé de prendre une pause à 9 h 50. Il est 10 h 06 donc on va prendre une pause de dix minutes puis ensuite on continuera la discussion. Merci.

PAUSE

Président d'assemblée : On va continuer. On était de nouveau à la proposition principale autour de la modification à la politique sur le calendrier universitaire. Je pense que sénatrice Surette vous voulez intervenir?

Surette : J'ai une proposition d'amendement pour le règlement 8. Si on va au 8.2, on dit présentement, à la fin du 8.2 on dit qu'on va reprendre le cours, l'horaire de ce cours de ce jour est repris le jour précédent la reprise du cours du lundi. Ce que je propose c'est qu'on change ce dernier bout de phrase-là pour dire l'horaire de cours de ce jour est repris pendant la session. Je vais vous l'envoyer, je l'ai d'écrit dans le chat.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Excuse-moi Céline. À la pause, le recteur a aussi retravaillé le même passage et Michel Couture est en train de passer ce passage-là et voilà, peut-être que la fin de la phrase est un petit peu différente, mais je pense que ça capte un peu ce que vous êtes en train de dire.

Président d'assemblée : Est-ce que ça capte un peu l'essence de ce que tu voulais dire Céline?

Surette : En fait je vois rien, je sais pas si c'est juste moi. Non je le vois pas ça fait si vous pouvez me le lire?

Clarisse : L'horaire de cours de ce jour est repris durant et/ou à la fin de la session.

Surette : Moi ça me convient. On peut prendre la version du recteur.

Président d'assemblée : Si ça te convient, tu peux la proposer et le recteur peut l'appuyer. Donc proposé par Céline Surette et appuyé par le recteur, Dr Denis Prud'homme. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des commentaires sur cet amendement? Sénatrice Guihur.

Guihur : Merci. Je me pose la question est-ce qu'il y a une différence entre durant, la différence de durant et pendant c'est parfait, et la fin de la session. Est-ce que durant la session y'a un début, un milieu, une fin? Pourquoi mettre la fin de la session?

Secrétaire générale : Après peut-être.

Guihur : Y'a un après session qui peut être utilisable, je pense pas.

Président d'assemblée : Pas typiquement.

Guihur : C'est juste durant en fait.

Secrétaire générale : Je pense que l'idée derrière ça c'était d'avoir de la flexibilité, mais vous soulevez un point, c'est peut-être redondant un peu. On peut ___ puis dire durant la session.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on peut s'entendre à l'amiable?

Recteur et vice-chancelier : Absolument.

Président d'assemblée : Donc l'horaire de cours de ce jour est repris durant la session, point. Mme Surette, Dr Prud'homme vous êtes d'accords avec ça?

Recteur et vice-chancelier : Oui de mon côté.

Surette : Oui de mon côté aussi.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : Je voulais juste dire ou pendant la période de cours de reprise prévue à la fin de la session, mais c'est pas la même chose.

Président d'assemblée : C'est durant la session.

Albert : Ça dit la même chose.

Président d'assemblée : C'est ça, c'est durant la session. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions? Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je veux juste qu'on soit clair que si on est dans l'amendement, l'amendement part à partir du mot « étant entendu que la fin de l'article 8.2 se lirait comme suit » puis après ça le global deviendrait la proposition principale si c'est adopté.

Président d'assemblée : C'est beau. Donc on est prêt pour le vote. Juste une question, peux-tu l'expliquer. Madame la secrétaire générale, on a besoin de clarifier quelque chose.

Secrétaire générale : Je sais que vous êtes en vote. Techniquement on est sur un vote d'amendement toutefois, le libellé que vous avez sous les yeux c'est une proposition principale amendée. Y'a une petite nuance entre les deux, l'idée ici c'est de voter sur la modification de l'article 8.2, le libellé de la fin de l'article. Êtes-vous à l'aise avec cette nouvelle mouture-là de l'article 8.2? C'est ça la question, après ça on revient à la proposition principale.

Président d'assemblée : C'est ça qu'on va faire donc deux votes.

Secrétaire générale : Deux votes.

Président d'assemblée : On va faire deux votes. Le vote est terminé. 34 pour, 0 contre donc là on peut revenir à la proposition principale avec le 8.2 qui a été amendé. Est-ce qu'il y a d'autres discussions ou interventions autour de la proposition principale? J'en vois pas donc on peut passer un vote autour de la proposition principale. On peut procéder dans le sens que si vous êtes confortables avec la situation, on pourrait justement entériner la proposition principale. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'opposerait à ça? On a voté sur l'amendement d'un bout de libellé du 8.2, mais c'est la seule chose qui changeait à la proposition générale donc si vous êtes confortables avec l'idée de la proposition générale, on pourrait prendre le vote pour entériner la proposition dans son ensemble. Un vote à main levée? Non c'était tout simplement d'utiliser le vote de 34-0 pour adopter. Si y'a quelqu'un qui s'oppose à ça, vous pouvez l'indiquer dans le fil de conversation ou est-ce qu'il y a quelqu'un qui est en désaccord ou mal à l'aise avec la situation? Je vois rien donc on a adopté la proposition principale au 10.2. Merci.

10.3 Modification à l'article 10.4.1 (abandon d'un cours) et à l'article 28.4.1 (abandon d'un cours – 2^e cycle) des règlements universitaires

Président d'assemblée : Le point 10.3, modification à l'article 10.4.1 (abandon d'un cours) et à l'article 28.4.1. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées à l'article 10.4.1 (abandon d'un cours) et 28.4.1 (abandon d'un cours 2^e cycle) des règlements universitaires.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on a un appuyeur? Appuyé par le sénateur Levesque. M. Roy, allez-y.

VRER : C'est simple donc en fait ce point-là on l'a discuté au point précédent donc il s'agit juste de l'officialiser dans les règlements universitaires donc on officialise le déplacement de l'abandon du cours du 31 octobre au 10 novembre pour la session d'automne et du 4 mars au 11 mars pour la session d'hiver. Donc ça c'est dans les deux règlements soit celui du 1^{er} cycle et celui du 2^e cycle. Voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions? Sénatrice Albert.

Albert : Moi je veux juste voir, puis je veux dire j'ai comme compris tantôt qu'on va retourner vers la RVD, est-ce qu'il faut qu'on en fasse une proposition toute la question justement de s'assurer que les étudiants aient par contre avant cette date-là un résultat quelconque sur lequel baser leur décision de se retirer ou non d'un cours?

VRER : Je sais pas si on a besoin d'une proposition, mais on va certainement demander à la RVD de se pencher sur cette question-là puis d'arriver avec une proposition.

Albert : Très bien. Si ça va être fait comme ça...

VRER : On peut s'assurer, madame la secrétaire générale, qu'il y a quelque chose dans le procès-verbal.

Albert : Dans le procès-verbal, parfait, c'est bon, c'est très bien, merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? J'en vois pas donc on peut passer au vote. 35 pour, 0 contre. Adopté, merci.

10.4 Modification au Calendrier universitaire 2022-2026

Président d'assemblée : Le point 10.4, modification au calendrier universitaire 2022-2026. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ce point découle également de l'adoption de la politique dans le sens qu'on a les ajustements, les modifications en fonction des changements proposés. En fait avant de passer au descriptif, je vais faire la proposition suivante monsieur le président : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au calendrier universitaire 2022-2026.

Président d'assemblée : Excellent. Un appuyeur? Le sénateur Mbarga. Allez-y M. Roy.

VRER : Merci. Donc vous avez à la page suivante le calendrier proprement dit puis vous pouvez constater qu'on a changé les dates d'inscription pour les étudiants qui continuent donc au lieu d'être 15 et 16 mars en 2023, ça serait le 5 et 6 avril et on applique le même concept pour les années subséquentes. Dans la deuxième boîte, deuxième ligne, on a la date limite d'abandon pour les cours sans échec donc on passe tel que convenu du 4 mars au 11 mars donc on a ça à la session d'hiver. On l'a également dans le premier bloc à la session d'automne, on passe du 31 octobre au 10 novembre. Donc ça c'est les deux changements à ce niveau-là. Ensuite on a comme mentionné la question des collations des grades à Moncton donc on ajoute une deuxième date donc le 31 mai et 1^{er} juin en 2023, 30 et 31 mai en 2024 et 29 et 30 mai en 2026, c'est ça, 2025 c'est le 30 et 31 mai. On a également la colonne en jaune qui sont les dates pour l'année 2025-2026. Donc voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions? Sénatrice Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Mon intervention va dans le même sens que la première pour la modification de la politique du calendrier universitaire. J'aimerais faire l'amendement qu'on adopte seulement le calendrier pour l'année 2022-2023 et 2023-2024 parce que dans le calendrier de 2024-2025, on se retrouve avec une semaine avec trois lundis donc j'aimerais renvoyer ça vers la RVD pour qu'on puisse trouver une solution plus pédagogique et pour 2025-2026, là le problème est pas très grave, mais c'est plus une question de faciliter. Là ce qu'on fait c'est qu'on remplace les cours du lundi, le dernier jour de cours qui est un vendredi ça fait que le vendredi devient un lundi puis le lundi devient un mardi. Donc pour remplacer le cours de l'Action de grâce, on change notre vendredi dans un lundi puis après ça pour remplacer les cours de la Journée de vérité et de la réconciliation puis le 11 novembre, on change le lundi dans un mardi parce que c'est un mardi cette année-là. Ça serait juste moins mêlant pour tout le monde si ça qu'on faisait c'est qu'on

changeait le vendredi en un mardi puis qu'on garderait le lundi qui est un lundi. Ça serait une reprise quand même, mais c'est juste que au moins on aurait un horaire où est-ce que c'est pas trop mêlant pour tout le monde. Ça fait que j'ai le goût de renvoyer ça aussi à la RVD puis juste adopter les deux prochaines années. J'ai une proposition d'amendement qu'on accepte les calendriers universitaires de 2022 jusqu'à 2024 et non jusqu'à 2026.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? M. Clarisse, est-ce que vous appuyez?

Clarisse : Oui j'appuie et puis j'aurais aussi une recommandation pour la registraire. C'est dans les calendriers de mettre à côté des dates les journées de la semaine.

Président d'assemblée : Donc là on a une proposition amendée donc on continue la conversation. Sénateur Ashrit.

Ashrit : Désolé, je voulais appuyer ça.

Président d'assemblée : C'est beau. Sénateur Dako.

Dako : C'était exactement la même proposition.

Président d'assemblée : On vous a perdu.

Dako : Ce que je mentionnais c'est que j'avais exactement le même point que le sénateur Olivier.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Sinon, on va passer au vote qui est maintenant une proposition amendée d'accepter le calendrier universitaire, mais c'est de 2022 à 2024. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Ça pourrait se lire que l'on remplace 2026 par 2024.

Président d'assemblée : Ça va? Donc on est prêt pour le vote. Le résultat c'est 31 pour, 1 contre. Sénateur Lajoie, vous avez une question?

Lajoie : Oui merci. Un point d'ordre. Peut-être si je me trompe pas, est-ce que ça se peut qu'on a pas fait la vérification du droit de présence aujourd'hui? Est-ce que c'est important de le faire à ce point ici?

Secrétaire générale : On a fait le droit de présence au début. La secrétaire de direction a pris toutes les présences au fur et à mesure que les gens entraient.

Lajoie : Okay. Donc dans le sens que d'habitude on prenait cette photo-là avec les caméras ouvertes, mais si c'est pas nécessaire, c'est pas nécessaire.

Secrétaire générale : On a un petit peu changé la pratique. On voyait tous les visages. On était à l'aise avec le droit de présence. Merci.

Lajoie : Merci.

Président d'assemblée : Donc cette proposition amendée a été acceptée donc en principe, je pense qu'en plus on pourrait accepter le fait qu'on a fait une modification à la proposition puis je pense qu'il y avait le sens aussi de qu'est-ce qui a été omis de la proposition donc les années de 2025-2026 ça sera renvoyé à la RVD, au registraire, etc. pour regarder ça de façon un peu plus détaillée pour faire les modifications nécessaires. Ça va? Je pense qu'on peut procéder.

10.5 Modification à l'article 21.9 des études supérieures (programmes coopératifs)

Président d'assemblée : Le point 10.5, modification à l'article 21.9 des études supérieures (programmes coopératifs). M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais de faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées à l'article 21.9 des études supérieures (programmes coopératifs).

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a un appuieur? Appuyé par le doyen Poitras. M. Roy, allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Je vais vous apporter directement à la page 5. Ici il s'agit d'un projet de modification d'un règlement que quand vous regardez un peu l'étendue des changements, il s'agit vraiment d'une mise à jour, d'une actualisation, un nettoyage, je vais vous donner comme par exemple on utilise des termes comme « le bureau responsable de l'enseignement coopératif », mais ça fait des années qu'on appelle ce bureau-là « le bureau de l'enseignement coopératif ». Si vous regardez dans tous les changements qui sont proposés, c'est vraiment une mise à jour de la terminologie qui est utilisée couramment pour les programmes coopératifs. On parle par exemple au 21.9.1 dans la première boîte, on parle d'internat

coopératif comporte un stage coopératif donc y'a des choses comme ça qui sont pas des terminologies ou des choses qui s'appliquent pas dans le contexte actuel des programmes coop. Donc ici, les programmes coop aux cycles supérieurs présentement nous en avons juste un, il s'agit du programme de MBA donc le MBA est offert sous le régime coopératif. Là également au 21.9.2, on parle de règlement administratif, on parle plutôt de modalité de fonctionnement des programmes coopératifs puis ça, vous allez le retrouver à plusieurs endroits. Par exemple également au 21.9.3 à la page 6, là aussi on parle d'internat coopératif puis ça existe pas dans aucun de nos programmes donc on parle plutôt de régime coopératif donc c'est vraiment un nettoyage en terme de langage utilisé dans l'écriture des articles. Si on va au 21.9.4 à la page 7, là aussi c'est encore une question de normaliser à l'alinéa A donc le stage coop s'effectue normalement durant une session universitaire et sa durée est de 12 à 16 semaines donc au lieu de dire normalement d'un minimum de 12 semaines. L'accès au stage coop même chose, donc l'accès au stage coop se fait sous la supervision du Bureau de l'enseignement coopératif et les unités académiques responsables des programmes coopératifs donc c'est vraiment comme ça qu'on opère depuis des années. Encore une fois, modalité de fonctionnement au lieu de règlement administratif. Pour les rapports de stage, on indique que le rapport est requis donc y'a l'unité responsable donc le département ou l'école ou la faculté et le Bureau de l'enseignement coopératif donc là également au lieu de parler de règlement administratif, on parle de modalité de fonctionnement. Notation du stage coop est évalué à l'aide de la notation succès, non succès. Donc voilà en gros, monsieur le président. Y'a des petits détails à gauche puis droite, mais comme vous pouvez voir, c'est vraiment juste une question de mettre le règlement à jour.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait des interventions? Sénatrice Guihur.

Guihur : Puisqu'on est en mode nettoyage, je voulais proposer au point 21.9.2 dernier paragraphe sur les conditions de maintien d'ajouter le refus et d'indiquer, mais c'est par quelle partie prenante. Alors je vous lis les conditions : conditions de maintien dans le programme préalable au stage ne sont pas satisfaites. Si un stage est refusé sans raison valable, ça serait important selon moi d'indiquer refusé, mais par qui, il y a plusieurs parties prenantes. Donc refusé par l'étudiante ou l'étudiant et non pas par l'employeur par exemple. Ça évite les zones grises dans l'interprétation.

Président d'assemblée : Est-ce que vous en faites une proposition d'amendement?

Guihur : Si c'est pas lourd comme procédure, oui je proposerais d'ajouter par l'étudiante ou l'étudiant au bout du refusé par.

Président d'assemblée : Est-ce que madame la secrétaire générale étant donné que... À l'amiable? Est-ce que les gens seraient d'accord avec tout simplement ajouter...

VRER : Ça va de mon côté, monsieur le président. Je pense c'est ça le sens de la phrase, c'est juste le préciser un peu.

Président d'assemblée : Les gens seraient d'accords avec ça, on est pas obligé de passer un amendement.

Guihur : Merci.

Président d'assemblée : Donc on va tout simplement ajouter les termes par l'étudiante ou l'étudiant. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions ou interventions par rapport à cette proposition? Sinon, on est prêt pour le vote. Le vote est lancé. Le résultat, 32 pour, 0 contre. Merci beaucoup.

10.6 Passerelle menant au Baccalauréat en science infirmière – Modification aux exigences de promotion à la 3^e année du Baccalauréat en science infirmière ainsi qu'au critère de promotion et de maintien au B. Sc. Inf.

Président d'assemblée : Le point 10.6, passerelle menant au baccalauréat en science infirmière – modification aux exigences de promotion à la 3^e année du baccalauréat en science infirmière ainsi qu'au critère de promotion et de maintien au B. Sc. Inf. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Oui effectivement, vous vous souviendrez, avant de peut-être parler du programme, je veux faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences du programme concernant la promotion à la 3^e année du baccalauréat en science infirmière et au critère de promotion et critère de maintien.

Président d'assemblée : Est-ce qu'on a un appuyeur? Appuyé par le sénateur Adégbidi. M. Roy.

VRER : Merci. Essentiellement, vous vous souviendrez que l'an passé on a adopté les changements au programme régulier du baccalauréat en science infirmière donc cette année, l'école et la faculté proposent d'apporter des changements à la passerelle donc qui ont un impact en raison du changement au programme régulier. En ce qui concerne les cours, ça tout été adopté au niveau du Comité des programmes donc ce qui reste ici à valider c'est la question des conditions d'admission et de maintien au programme de la passerelle. Ce qui est proposé ici, on propose d'avoir une moyenne cumulative minimale de 2.0 sur 4.3 pour l'admission en 3^e année et une moyenne de maintien par la suite de 2.3 sur 4.3. Juste en guise de rappel, le programme

de passerelle c'est un programme je crois que c'est 20 crédits en tête qu'est comme une propédeutique pour les étudiantes et les étudiants qui ont complété un programme collégial et suivant la réussite de cette propédeutique-là, les personnes sont admises en 3^e année. Donc voilà, monsieur le président, l'école a fourni les formulaires CPR nécessaires pour par exemple la mise à jour du répertoire.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des interventions? Sénateur Clarisse.

Clarisse : J'ai une question pour M. Roy. Je devrais le savoir, mais je suis un petit peu mêlé dans les termes. C'est quoi la différence entre une moyenne de maintien et une moyenne cumulative puis sur la réponse, j'aurai peut-être une autre intervention.

VRER : La moyenne d'entrée à la 3^e année y'a la série de cours que les étudiants doivent faire, j'appelle ça une propédeutique, mais c'est vraiment ça qu'est la passerelle, les cours qui mettent à jour la formation des étudiants qui proviennent du collège avant d'intégrer la 3^e année. Donc pour être en mesure d'intégrer la 3^e année, l'étudiant doit avoir fait un minimum de 2,0 sur 4,3 sur l'ensemble des cours qu'il a faits dans cette session et demie de propédeutique-là. Ensuite, la moyenne de maintien c'est la moyenne cumulative dans le programme à partir de la 3^e année. Donc c'est la 3^e année, mais finalement ces étudiants-là y'ont leur deux ou trois ans de collège, ils font la propédeutique puis ils intègrent la troisième année. Donc à partir du temps qu'ils intègrent la 3^e année donc à la fin de la première session, si une personne intégrée cette année au mois de septembre de la 3^e année donc en décembre il doit avoir une moyenne cumulative de 2,3.

Clarisse : Je vais essayer de paraphraser, je m'excuse si j'ai mal compris, mais ça veut dire qu'ils peuvent accéder avec une moyenne de 2 avec la passerelle au cours de 3^e année.

VRER : Oui.

Clarisse : Pour obtenir la moyenne de 2,3, les notes contées pour le 2 de moyenne de comptent plus.

VRER : Non, je pense que ça compte, Olivier.

Clarisse : Okay donc c'est là où j'ai un dilemme parce qu'avec 78 crédits, c'est quasiment impossible à moins de faire que des A+.

VRER : Non non non c'est pas ça, c'est pas ça.

Clarisse : Okay.

VRER : La passerelle comme telle, la propédeutique est 20 crédits.

Clarisse : Okay, c'est 20 crédits.

VRER : Donc ils doivent avoir 2 de moyenne sur ce 20 crédits-là puis rendu à Noël, ils sont rendus à 35 crédits.

Clarisse : Okay.

VRER : Moi j'ai calculé vite puis supposons qu'ils avaient 2.0 en septembre, mais ils doivent faire 2.7 sur leur 15 crédits de cours à l'automne, mais être dans le maintien. On leur donne une chance de récupérer.

Clarisse : Donc je retire mon commentaire. Ça ira un peu plus loin et merci pour la leçon.

VRER : Pas de problème.

Président d'assemblée : Sénateur Dako.

Dako : Moi aussi je vais peut-être prendre une leçon. Académiquement, pratiquement ou à moins que je comprends pas bien, mais que la moyenne cumulative soit de 2 sur 4,3 et que l'étudiant maintienne 2,3 en 3^e en 4^e année. Pour quelqu'un qui rentre avec un 2, il va maintenir 2,3. Je trouve que c'est un défi majeur qu'on est en train de lancer aux étudiants. Juste cette phrase-là je la sais pas vraiment alors j'ai besoin de prendre un cours.

VRER : Je vais réitérer ce que j'ai dit pour l'intervention au sénateur Clarisse. Avant de faire ça, j'aimerais quand même dire que la règle du maintien du 2,3, le Sénat l'a adopté pour le programme régulier. Ça c'est déjà adopté donc ici, le 2.0 c'est lorsqu'il rentre en 3^e année après le premier 20 crédits donc la propédeutique si je peux l'appeler comme ça.

Dako : Okay.

VRER : Après ça, ils doivent maintenir 2.3 donc y'intègrent le programme régulier. C'est sûr que supposons qu'ils prennent 15 crédits de cours à l'automne de la 3^e année, d'après le calcul que j'ai fait, il va falloir qu'ils fassent 2,7 de moyenne pour augmenter de 2 à 2,3 en décembre de l'année. Mais on donne chance au coureur ici, Étienne. Moi en tout cas je suis très à l'aise avec ça.

Dako : On est en train de dire qu'on va essayer de les accommoder pour y arriver, mais une fois qu'ils sont accommodés, il va falloir qu'ils doublent d'efforts pour remonter jusqu'à 2.3, c'est ça.

VRER : Y'en a qui trouvent la transition plus difficile que d'autres Étienne entre le collégial et l'université donc je pense que c'est donner chance au coureur ici.

Dako : Merci pour la leçon aussi.

Président d'assemblée : On apprend de quoi à tous les jours. Sénatrice Guihur.

Guihur : Merci encore. Moi aussi je trouve que c'est un défi assez important de laisser la chance à un coureur oui, mais ça peut être un défi très important de passer d'une moyenne de 2 à 2.7 dans l'espace d'une session alors qu'on a des certaines habitudes d'étude, une adaptation à un nouveau programme. Souvent c'est des gens qui ont fait le marché du travail et puis qui décident de progresser. C'est un défi important selon moi et donc disons que cette chance au coureur est ratée, est-ce que tout le système des probations existe dans ce programme pour aider justement ceux qui ont raté leurs cours d'une session ou c'est...

VRER : C'est une bonne question, sénatrice Guihur. J'oserais croire que oui. C'est dommage, je pense pas que le doyen est ici. On avait la directrice de l'ERSI avant au Sénat, mais d'après moi les règlements universitaires s'appliquent à eux aussi. Je vois que Stéphanie a levé sa main, elle connaît probablement les règlements particuliers un peu plus que moi.

Registraire : Merci. En effet, c'est juste pour confirmer que oui les exigences de maintien selon le 8.11 s'appliquent au programme de science infirmière.

VRER : Donc il serait en probation. Il serait pas mis à la porte tout de suite.

Président d'assemblée : Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Mais moi aussi je vais retourner à l'école ou encore une précision. Quelle est notre note pour avoir un étudiant en probation?

VRER : 2,0. Mais dans ce cas-ci, la note de maintien. De façon générale, c'est 2,0 sur 4,3. Y'a certains programmes dont science infirmière, éducation je pense également que c'est 2,3 la note de maintien dans un programme. Donc si on tombe en-dessous du 2,3, l'étudiante ou l'étudiant peut être placé en probation avec de l'accompagnement et ainsi de suite pour assurer leur réussite.

Recteur et vice-chancelier : Donc on accepte des gens qui sont sous probation, c'est un peu ça qu'on fait ici.

VRER : Oui.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Doyen Ashrit.

Ashrit : Merci. Pour mon information, pourquoi on applique l'exigence à la première session seulement?

VRER : Non, l'exigence est là pour le reste des études, sénateur Ashrit. C'est juste qu'il exige à partir de la fin de la première session de la 3^e année, mais ça va jusqu'à la fin de la 4^e année qu'ils doivent maintenir le 2,3.

Ashrit : Parce que je me demande est-ce que ça aurait été possible de le faire à la fin de la 3^e année cette exigence au lieu de l'insérer à l'intérieur. Je sais que c'est pas tout le monde entre avec, on sait que le critère est 2 sur 4.3, mais c'est pas que tout le monde vont entrer avec ça, ça je le comprends donc peut-être c'est pas aussi difficile de respecter l'exigence, mais je me demande si il y aurait cette possibilité de l'évaluer pour exiger le critère à la fin de la 3^e année et pour le reste bien sûr.

VRER : J'imagine que l'école s'est penchée sur cette question-là. Ce qu'ils ont voulu faire ici c'est arrimer les gens qui arrivent dans la passerelle avec les gens qui sont dans le programme régulier dès le début donc ils voulaient arrimer les mêmes conditions. À savoir quelle a été leur réflexion par rapport à décembre ou avril, là je pourrais pas vous dire.

Ashrit : Merci.

Président d'assemblée : Sénateur Dako, est-ce que vous avez d'autres nouvelles informations ou autre chose que vous voulez, vous avez déjà eu droit de parole.

Dako : Je vais poser ma question autrement. Est-ce que le programme a des difficultés ou a des problèmes pour que le maintien de la note de 2.3 qui est pour le programme régulier soit baissée à 2.0. Je m'appuie un peu sur ce que le recteur a dit. On accepte donc le 2.0 pour rentrer dans le programme, c'est ce que ça me laisse croire. Est-ce que le programme a des difficultés?

VRER : Je n'ai pas de données sur ça, sénateur Dako. Ça fait deux ans ou trois ans qu'on a la passerelle. J'imagine qui se sont basés sur des données pour mettre cette condition-là, mais essentiellement si je comprends bien la philosophie, c'est qu'ils veulent donner la chance au coureur. Donc quelqu'un qui a réussi ses cours de la portion passerelle avec une moyenne de 2,0 qui a complété tous les cours, il peut intégrer la 3^e année, mais là il entre dans les conditions de maintien du programme régulier par la suite.

Président d'assemblée : Sénatrice Surette.

Surette : Je me suis intéressée à la question parce que le 2.3 de maintien m'inquiétait. Quand on regarde les conditions du programme de bacc en science infirmière comme telles, on va exiger la moyenne de 2.3 à partir de la fin de la 2^e année ça fait que les deux premières années de ce bacc-là, y'ont la moyenne de maintien de 2.0 ça veut dire que ces étudiants et étudiantes-là vont pouvoir faire deux ans où est-ce que leur moyenne de maintien est 2.0 et quand ils arrivent en 3^e année, ça monte à 2.3. Ils ont fait plus de crédits que nos étudiants qu'on accepte avec une passerelle fait qu'en fait on est juste en train de donner cette même chance-là à cette population étudiante-là, mais on leur donne une session ça fait qu'on leur donne juste un peu plus de temps. Moi je pense que c'est conséquent et ça semble respecter l'esprit de qu'est-ce qu'ils ont dans leur programme régulier. Je voulais juste donner un complément d'information parce que j'avais fouillé un peu dans les deux programmes pour essayer de comprendre la logique.

VRER : Merci Céline.

Président d'assemblée : Donc je vois pas d'autres interventions. Sénatrice Guihur vous avez déjà pris la parole, est-ce que vous avez de la nouvelle information?

Guihur : C'est plutôt une question, monsieur le président. Est-ce que le 2.3 est lié à, je sais pas, la possibilité d'aller en stage? Est-ce que de ce point de vue-là une étudiante ou un étudiant qui est en probation parce qu'il a pas réussi le 2.7 pour remonter à 2.3 se verrait refusé des stages donc retardé dans son programme pour des raisons valables, mais est-ce que le 2.3 est lié au fait que c'est un programme qui exige des stages? C'était un questionnement.

VRER : J'ai pas la réponse puis dans le fond, cette question-là s'applique au programme régulier aussi donc ça s'applique pas aux conditions. Je peux pas vous répondre de façon très précise, mais ce que je peux vous dire c'est que les étudiants qui rentrent via la passerelle ne seraient pas traités différemment que les étudiants qui ont intégré le programme régulier dès la première année.

Président d'assemblée : On est en train de poser des questions...

VRER : Sur le programme régulier.

Président d'assemblée : C'est ça exactement donc y'a pas question de regarder ou d'examiner le programme régulier tout de suite. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Ce sera très court. C'est juste pour rappeler aussi que cette moyenne de maintien ___ son adéquation avec le fait qu'à la fin de la formation des sciences infirmières le programme régulier avec ce programme passerelle, il y a un fameux examen pour rentrer dans la profession. Qu'on soit pour ou contre y'a un examen donc faut que les étudiantes et les étudiants qui participent à ce programme aient un certain niveau. Parfois c'est mieux de les accompagner, de les mettre en probation, de les accompagner ici et de repérer les étudiants qui ont des faiblesses donc cette moyenne de maintien est un critère ici là-dessus et y'a une certaine équité entre les deux formes de programmes. Je m'arrête là.

Président d'assemblée : Madame la registraire.

Registraire : Je voulais juste apporter un complément d'information par rapport à l'accès aux stages. Une très grande proportion des cours du programme de science infirmière sont des cours cliniques donc des cours qui sont en milieu de stage et ce programme-là a des exigences particulières, c'est-à-dire qu'on doit réussir le stage préalable pour avoir accès au prochain et puis depuis un an ou c'est peut-être même deux maintenant, la réussite des stages c'est selon la notation de succès, un succès. Donc tant et aussi longtemps qu'on réussit le stage préalable, on continue d'avoir accès au prochain stage donc c'est pas conditionnel à la moyenne.

Président d'assemblée : Merci pour la discussion, je pense qu'on est prêt à passer au vote. Le vote est terminé et le résultat est 32 pour, 0 contre.

10.7 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 10.7, résolutions transmises pour information, M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Vous avez entre vos mains une série de quatre résolutions qui aboutissent au Comité des programmes donc ça touche essentiellement des cours, création et abolition de cours et également on vient de parler de la passerelle en science infirmière donc on a accepté les modifications proposées au profil de la passerelle. Voilà.

Président d'assemblée : Merci. Je sais pas si vous avez des questions pour le vice-recteur. J'en vois pas donc merci beaucoup.

11. Nominations

11.1 Comité d'appel du Sénat académique

11.1.1 Professeure, professeure (R. Levesque)

Président d'assemblée : On passe au point 11, nominations. Le point 11.1, Comité d'appel du Sénat académique. Là y'a une série de personnes à voter par rapport à diverses positions. Le point 11.1.1 c'est un poste de professeur donc la personne en question qui est en poste tout de suite c'est M. Robert Levesque et dans ce cas-là, précision, il est éligible pour siéger de nouveau donc est-ce qu'on aurait des nominations par rapport au poste du Comité d'appel du Sénat académique donc le poste de professeur? Sénateur Robichaud.

Robichaud : J'aimerais proposer Claudine Auger du campus de Shippagan.

Président d'assemblée : Mme Claudine Auger. Mme Auger, est-ce que vous acceptez?

Auger : Oui.

Président d'assemblée : Sénateur Adégbidi.

Adégbidi : Vous avez dit que le sénateur Robert Levesque est encore éligible, n'est-ce pas?

Président d'assemblée : C'est ça.

Adégbidi : Je propose donc le sénateur Robert Levesque.

Président d'assemblée : M. Levesque, est-ce que vous acceptez?

Levesque : Oui j'accepte, mais notez que Mme Claudine Auger fait déjà partie des professeurs suppléants. Donc si vous regardez la liste, on a pas posé son nom, mais elle fait déjà partie du groupe, n'est-ce pas?

Secrétaire générale : C'est une petite nuance, mais ici c'est le poste de professeur donc y'a une différence entre un professeur et le professeur suppléant ça fait que essentiellement, Mme Auger passerait à la catégorie professeure.

Levesque : Je comprends, merci.

Ashrit : Madame la secrétaire générale est-ce que ça veut dire dans ce cas-là faudra prendre donc un suppléant si éventuellement c'est Mme Auger qui passe à la catégorie professeure?

Président d'assemblée : C'est ça. M. Levesque, est-ce que voulez...

Levesque : Oui, je suis prêt à renouveler mon mandat, s'il-vous-plaît. Merci.

Président d'assemblée : C'est beau. Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations?

Surette : J'avais levé la main. Je proposerais Christine Paulin.

Président d'assemblée : Donc Mme Christine Paulin. Mme Paulin, est-ce que vous acceptez?

Paulin : Oui.

Président d'assemblée : Donc on a une troisième candidature. Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Et une troisième fois, est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? J'en vois pas donc là on a trois personnes pour le poste de professeur au sein du Comité d'appel du Sénat académique dont Claudine Auger, Robert Levesque et Christine Paulin. Vous allez avoir un vote Forms dans lequel vous allez voter pour la personne de votre choix.

Dako : Monsieur le président en attendant la réponse, est-ce que je peux poser une petite question à la secrétaire générale?

Président d'assemblée : Oui.

Dako : Par rapport à la question de Robert Levesque tout à l'heure concernant le suppléant, je constate que le suppléant a la même durée de mandat. Lorsqu'un professeur est absent, est-ce qu'on fait appel au suppléant?

Secrétaire générale : Y'a la question d'absence on fait appel au suppléant ou la question de conflit d'intérêt qui des fois nous amène à considérer une autre personne.

Dako : Donc je considère qu'un suppléant est considéré également aussi comme un professeur parce que en cas d'absence d'un professeur peut remplacer le professeur.

Secrétaire générale : Oui, on remplace un professeur par un professeur. On remplace un doyen par un doyen. Alors dans toutes les catégories on aime avoir des suppléants en raison des absences, mais surtout en raison des conflits d'intérêt.

Dako : L'ambiguïté un peu dans ma tête c'est, et je parle pour moi-même, je considère que le suppléant en cas des choses on aurait pu prendre quelqu'un parmi le suppléant pour remonter. Est-ce que ça écourte sa durée de mandat ou est-ce qu'il faut seulement faire une élection là? C'est juste une question. Parce que je me demande pourquoi ça serait donc nécessaire d'avoir une liste de suppléants comme ____.

Secrétaire générale : Je pense c'est juste une bonne pratique. Quand on a un comité d'appel c'est de tenter de mettre ensemble un comité qui a aucun conflit d'intérêt. Le professeur est nécessaire pour avoir le quorum. Y'a des conditions dans la tenue de ce type de comité-là donc on a les représentants qui sont votés, qui sont élus comme les représentants membres du comité professeurs réguliers, mais pour assurer qu'on a vraiment une banque de noms qui permet de rapidement nommer un suppléant, on a cette banque-là qui nous est donnée et votée par le Sénat.

Dako : Donc ça donne pas droit systématiquement comme représentant de professeurs sauf en cas de conflit.

Secrétaire générale : Non, on fait pas appel à tous tous tous les gens qu'on nomme lorsqu'il y a un comité d'appel qui est mis sur pied. C'est pas tous ces gens-là qui participeraient par exemple à l'audience. On suit les règlements de la composition du comité. Je sais pas si ça répond.

Adégbidi : Si vous me permettez madame la secrétaire générale, je crois ce que Étienne veut savoir c'est si c'est le suppléant est-ce que c'est les professeurs, oui bien sûr, nous avons plusieurs catégories parmi les membres de ce comité-là. Y'a la catégorie professeur et lorsqu'il y a pas de professeur disponible pour assister à la réunion, c'est un suppléant parmi les professeurs qui est choisi.

Secrétaire générale : Oui oui absolument, sinon on peut pas tenir le comité. On peut pas tenir l'audience.

Adégbidi : Chaque catégorie a ses suppléants.

Secrétaire générale : Le professeur est remplacé par un professeur, un doyen est remplacé par un doyen, un étudiant est remplacé par un étudiant, Y'a des gens qui sont là d'office également.

Président d'assemblée : Le vote est terminé. C'est M. Robert Levesque qui est élu donc félicitations, merci beaucoup.

11.1.2 Doyenne suppléante, doyen suppléant (M. Cormier)

Président d'assemblée : Le point 11.1.2, doyenne ou doyen suppléant. Dans ce cas ici, c'était Marianne Cormier qui siégeait, mais Mme Cormier n'est pas éligible pour un autre mandat donc là on aimerait d'avoir des nominations pour un doyen ou une doyenne suppléante au niveau du Comité d'appel du Sénat. M. Massicotte.

Massicotte : J'aimerais proposer Mme Pierrette Fortin.

Président d'assemblée : Mme Fortin, est-ce que vous acceptez la mise en candidature?

Fortin : Oui, j'accepte.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? J'en vois pas donc élue par acclamation donc Mme Fortin. Merci beaucoup et félicitations.

11.1.3 Présidente suppléante, président suppléant (M. Robichaud)

Président d'assemblée : Le point 11.1.3, ça serait de nommer une présidente ou un président suppléant. La personne en poste c'est Marthe Robichaud actuellement puis elle aurait le droit de faire un autre mandat. Non? Elle veut pas. Elle aurait le droit, mais elle ne veut pas. Donc ici on cherche une nomination pour une

présidente ou un président suppléant au Comité d'appel du Sénat académique. Est-ce qu'on aurait des nominations? Est-ce qu'on a des nominations?

Adégbidi : Monsieur le président, si vous me permettez.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à la secrétaire générale. Allez-y, M. Adégbidi.

Adégbidi : Oui justement parce que je voulais dire que le document dit bien que c'est le bureau de direction du Sénat qui recommande une personne alors donc on attendrait plutôt que le bureau de direction du Sénat nous dise la personne qu'ils auraient approché pour cela.

Président d'assemblée : C'est un bon point. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : C'est un bon point, j'avais pas relu ça ça fait quelques années. Je vais certainement l'amener au bureau de direction. Entre temps, y'a un nom qu'on a circulé un peu, c'était celui de Edgar Robichaud qui a été vice-recteur adjoint à l'enseignement et doyen des études pendant de nombreuses années. Alors c'est une personne qui a une grande expérience et qui est à l'extérieur de l'université, mais si vous avez des suggestions comme ça, n'hésitez pas à m'envoyer un petit courriel et puis c'est ça, on pourra l'amener au bureau de direction du Sénat.

Président d'assemblée : Donc on va laisser ce point-là.

Secrétaire générale : Oui puis pour l'instant, Jacques-Paul Couturier est toujours en place et il nous aide avec des cas particuliers à l'occasion.

11.2 Comité de sélection des grades honorifiques

11.2.1 Membre du Sénat, élu par le Sénat (C. Auger et L. Coulibaly)

Président d'assemblée : Donc on va laisser ce point-là et on va procéder au point 11.2, Comité de sélection des grades honorifiques. Le point 11.2.1, membre du Sénat, élu par le Sénat. Donc on a deux personnes, Claudine Auger et Lacina Coulibaly. Mme Auger est éligible pour un autre mandat et M. Coulibaly ne l'est pas. Ici on a besoin de deux membres, c'est ce que je comprends bien donc on va prendre des mises en candidature. Est-ce qu'il y aurait des nominations? Mme Albert.

Albert : Je propose Monique Levesque.

Président d'assemblée : Monique Levesque. Monique, est-ce que tu acceptes la mise en candidature?

Levesque, M. : Oui, merci.

Président d'assemblée : Oui, donc on a Monique Levesque. Sénatrice Kaouche.

Kaouche : Je propose M. Hector Adégbidi.

Président d'assemblée : Hector, est-ce que vous acceptez la mise en candidature?

Adégbidi : Oui, je l'accepte.

Président d'assemblée : Okay. Ensuite sénateur Robichaud.

Robichaud : Je propose le renouvellement pour Claudine Auger.

Président d'assemblée : Mme Auger, est-ce que vous acceptez?

Auger : Oui.

Président d'assemblée : Excellent. Sénatrice Surette.

Surette : Je propose Gabriel Laplante.

Président d'assemblée : M. Laplante, est-ce que vous acceptez?

Laplante : Oui.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? On a quatre candidatures. Madame la secrétaire générale, voulez-vous répéter?

Secrétaire générale : Alors Monique Levesque, Hector Adégbidi, Claudine Auger et Gabriel Laplante.

Président d'assemblée : Donc dans le billet de vote, vous devez faire votre choix par rapport à deux personnes donc vous votez pour deux personnes. Le vote va être envoyé sous peu. Donc les élus sont Mme Monique Levesque et M. Gabriel Laplante donc merci beaucoup et félicitations.

11.2.2 Membre du Conseil de l'Université, nommé par le Sénat à partir d'une liste proposée par le Conseil (E. Doucet)

Président d'assemblée : Le point 11.2.2, membre du Conseil de l'Université nommé par le Sénat à partir d'une liste proposée par le conseil. Donc la personne qui était en poste était Mme Édith Doucet puis elle n'est pas éligible, mais là la mise en candidature, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors on a fait un appel à candidature auprès des membres du Conseil des gouverneurs. Y'a seulement une personne qui s'est manifestée, c'est Mme Diane Carey, originaire de Tracadie, et puis vous avez dans votre trousse un profil de Mme Carey qui a plus de 20 ans d'expérience en développement des affaires et en communication marketing alors elle est connue comme étant la fondatrice de Carey Consultants. Mme Carey était une ancienne de l'Université de Moncton et donc elle s'intéresse surtout à des modifications, elle travaille beaucoup avec le milieu des affaires et bien connue dans la région de la Péninsule acadienne.

Président d'assemblée : Et elle est élue par acclamation. Il faut proposer. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui propose la nomination de Mme Carey? Proposé par M. Selouani, c'est ça?

Selouani : Non. Moi c'était par rapport au comité précédent, j'avais une question.

Président d'assemblée : Okay, on va finir ceci, est-ce qu'on peut revenir à cette question-là par la suite?

Selouani : Oui, absolument.

Président d'assemblée : Sénateur Rousselle.

Rousselle : Non, moi c'est un commentaire que je veux faire par la suite.

Président d'assemblée : Okay. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui propose Mme Carey? Ça nous prend une proposition ou quelqu'un qui la nomine. Pas une proposition, un appui. Okay, on a besoin d'une proposition appuyée. Elle est nommée. M. Levesque.

Levesque, R. : C'était tout simplement pour faire la proposition.

Président d'assemblée : Quelqu'un qui appuie? M. Robichaud.

Robichaud : Oui.

Rousselle : Monsieur le président, Serge Rousselle, j'aimerais juste intervenir très brièvement. L'explication qu'a donné la secrétaire générale me convient, c'est tout simplement je voulais signaler au point de départ que normalement le conseil devrait nous proposer une liste afin que les sénateurs et sénatrices aient un choix et je constate que y'avait juste un nom, mais semble-t-il avec une seule personne et ça me dérange toujours lorsqu'on a une décision à prendre et que l'organisme qui est supposé de nous donner une liste nous envoie seulement une nomination et je voulais au moins le signaler pour qu'on se rappelle que c'est la différence lorsqu'on dit tout simplement qu'on propose un nom ou on propose une liste. Merci.

Président d'assemblée : C'est noté. Donc on a une proposition avec un appuieur donc on passe au vote. Y'a un vote Forms pour ça donc y'aura un vote Forms qui vous sera acheminé. Le vote a été envoyé. Élu à la majorité donc merci beaucoup. M. Selouani, vous aviez une question.

Selouani : Oui, par rapport au Comité des grades honorifiques. Traditionnellement, on avait une représentation au moins des campus. J'aimerais juste vérifier est-ce qu'on a une représentation des campus en regardant la composition parce qu'on a des doctorats honorifiques qui viennent aussi des campus puis des grades honorifiques aussi.

Secrétaire générale : Oui en effet, c'est un excellent point. À ce moment ici, la composition c'est Monique Levesque, Marthe Brideau, Céleste Lee-Branch, Gabriel Laplante et Diane Carey. Et puis le comité est présidé par Denis Prud'homme et on a aussi également Adrien Habermacher. Donc c'est une grande représentation du campus de Moncton et puis Diane Carey qui est de la Péninsule acadienne.

Président d'assemblée : Mme Fortin.

Fortin : Merci. Je voulais intervenir également sur la même question. Je dirais je vais exprimer ma déception parce que sur tous les comités, il devrait y avoir une représentation par campus. Elle n'est pas équitable, évidemment le campus d'Edmundston et de Shippagan y'a moins de sénateurs, mais on devrait avoir le souci d'assurer une représentation par campus et on voit presque systématiquement des propositions pour que ça

ne soit pas le cas. On se dit une université réseau pourtant y'a une dynamique au Sénat qui se voit très décevante et je souhaitais l'exprimer.

Président d'assemblée : Merci. Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Je vais dans le même sens. On a une valeur qui s'appelle aussi les DI donc une représentation sur le comité qui devrait être diversifiée et incluse dans ce concept-là aussi l'équilibre réseau. Le problème c'est pas à mon avis les membres du Sénat, le problème c'est notre politique et procédures qui devraient être amendées et avoir des critères beaucoup plus précis en terme de représentativité, qui ait au moins une représentativité sur chacun des campus, une représentation de la diversité et procéder au vote avec ces critères intégrés dans la politique. Ce que je recommande ou ce que je propose c'est que cette politique en lien avec la mentalité du comité soit révisée puis également, l'ensemble de nos comités devrait révisé avec ce même esprit de représentativité en lien avec nos nouvelles valeurs d'équité et d'inclusion. Merci.

Président d'assemblée : Mme Auger.

Auger : Merci monsieur le président. Je tiens à remercier M. Prud'homme. Ça fait plusieurs fois que j'amène ce point au Sénat dont la dernière réunion. Je m'ai fait répondre que le doyen était là, mais en fin de compte les doyens sont d'office seulement sur un ou deux, en tout cas, la minorité des comités. Le reste des comités faut que le doyen soit élu donc je voulais juste revenir sur ce point puis je voulais dire encore une fois merci à M. Prud'homme.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Dako.

Dako : Je dois répéter ce que les autres ont dit, je suis entièrement d'accord avec le point du recteur. Je crois qu'il faut faire la révision probablement des critères de nos comités comme on le fait par exemple pour les profs ou pour les doyens. On sait systématiquement que si c'est un poste qui est un doyen, on vote le doyen. Si on veut le faire par campus alors on procèdera de cette façon-là. Ça dit tel campus y'a une représentation, tel campus y'a une représentation, tel campus y'a peut-être deux représentations à cause du nombre, mais je crois que ça devrait être précisé. Donc il faudra certainement peut-être l'occasion aujourd'hui de l'évoquer, mais faudra se donner un autre mandat pour étudier sérieusement ce comité et avoir une proposition.

Président d'assemblée : Merci. Mme Gaudet.

Gaudet : Merci monsieur le président. Ayant même commencé ma carrière au campus de Shippagan et ayant siégé auparavant lorsque j'étais professeure deux fois au Sénat académique, je pense que cette question-là de représentativité des campus, c'est un souci d'équité et on revenait toujours sur cette question-là puis ça me surprend toujours en 2022 qu'on revient sur cette question de représentation des campus du nord. Peut-être que ça aurait été intéressant de le mentionner avant le vote, de dire écoutez, peut-être qu'on devrait s'assurer qui ait une représentation à ce comité-là qui vienne des campus du nord. Je pense que parfois faut rappeler aux gens. Alors je suis tout à fait d'accord avec le recteur qu'il faut s'assurer et pas revenir à chaque fois. Dans les 30 dernières ou 40 dernières années, on revient toujours sur cette question de représentativité équitable. J'aimerais qu'on fasse quelque chose une fois pour toutes puis que ça soit bien indiqué dès le départ.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Rousselle.

Rousselle : Oui, j'allais justement dire que dans une vie antérieure comme vous le savez, j'ai déjà été au Sénat et à l'époque au-delà de modifier les politiques ou les règlements, y'avait une pratique justement bien établie qui rejoint ce que vient de mentionner la sénatrice Gaudet, c'est-à-dire la pratique c'était de dire avant le vote effectivement on constate qu'ici y'aura plus de représentation de tel campus. Et donc peut-être que par exemple tout à l'heure le vote sur les deux professeurs aurait pu, je dis bien aurait pu être différent si les gens avaient constaté qu'effectivement y'avait un des campus qui ne serait pas représenté. Et donc je suggère qu'à défaut pour l'instant de pouvoir modifier les politiques ou le règlement, on pourrait tout de moins dès maintenant prendre la pratique d'indiquer l'origine des campus comme cela se faisait autrefois pendant plusieurs années tout de moins. C'est tout. Merci.

Président d'assemblée : C'est beau, merci. Sénatrice Kaouche.

Kaouche : Moi je suis plus pour revoir nos politiques et règlements une fois pour toutes puis que ça va être écrit au lieu de rappeler ça chaque fois puis comme les sénateurs ça change, le temps ça change puis il l'ont oublié. Merci.

Président d'assemblée : Dr Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Monsieur le président, j'aimerais faire une proposition de créer soit un groupe de travail comité ad hoc qui aurait comme mandat de réviser l'équité des différents comités du Sénat.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a un appui? Sénateur Dako, vous appuyez?

Dako : Oui j'appuie.

Président d'assemblée : Je sais pas si vous voulez en parler parce que là on parle de créer un comité ad hoc.

Recteur et vice-chancelier : Un comité ad hoc que je serais prêt à présider également et qu'il y aurait une représentation d'un membre de chacun des campus et possiblement une représentation également de la part des doyens et un des vice-recteurs, mais je suis ouvert à des modifications par rapport...

Président d'assemblée : Est-ce qu'on veut aujourd'hui, est-ce qu'on veut discuter juste de voter le principe ou est-ce qu'on veut également établir des modalités de qui va siéger parce que vous nommez des noms, mais est-ce qu'on veut établir ça aujourd'hui ou est-ce qu'on veut tout simplement, je le sais pas, ça dépend du vœu de l'assemblée.

Recteur et vice-chancelier : On peut le prendre en délibéré et le ramener au bds puis en faire une recommandation en ce qui concerne la membriété du comité.

Président d'assemblée : La membriété, okay, donc aujourd'hui au moins on pourrait voter sur le principe. Sénateur Dako.

Dako : C'est parce que je voulais proposer que le Sénat donne le mandat à l'exécutif de nous apporter un document à cet effet et puis on discutera de ce document-là au Sénat.

Président d'assemblée : Ça va. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Ici c'est les Statuts et règlements qui seraient appelés à être modifiés. Y'a tout le chapitre qui porte sur les comités académiques donc le dernier regard qui y'a eu sur cette section-là remonte en 2020 et donc la composition à ce moment-là n'était pas disons le focus, mais le dossier avait été porté par le Comité de gouvernance. Et donc je pense qu'il y aurait une liaison importante à faire avec le Comité de gouvernance parce qu'en bout de ligne, c'est le Conseil des gouverneurs qui va adopter cette partie-là des Statuts et règlements. Donc j'aimerais pouvoir tu sais en discuter avec le bds au niveau de la procédure de préparation, mais je pense que si vous êtes pour regarder le Comité de sélection, le regard pourrait être plus large et puis regarder tout le chapitre académique des Statuts et règlements. À suivre peut-être au bds dans ce sens-là, mais personnellement, j'adorerais travailler là-dessus.

Président d'assemblée : Y reste que la proposition du recteur est recevable.

Secrétaire générale : Oui, absolument.

Président d'assemblée : Okay. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Je vais peut-être me faire voix discordante et je suis amplement d'accord avec l'idée de l'équité et de la diversité d'origine des campus, c'est primordial. C'est nécessaire de rappeler la composition dans son ensemble des comités, j'en suis tout à fait conscient. Par contre ce qui me dérange un petit peu c'est qu'en faisant ça, on des vieux réflexes de lever le bouclier en train de dire ah il faut une représentation absolument d'un campus ou dans l'autre ici, c'est vrai, mais attention quand on fait ça, on fait pas université répartie sur trois campus équitablement ici, c'est plutôt trois campus avec université parce qu'on veut absolument qu'on ait une représentation ici. Y'a un juste milieu à trouver ici pour avoir une représentation équitable, mais qui n'est pas absolue quoi. Ici il faut juste faire attention parce que pour moi on est une université sur trois campus, on a des forces partout qu'il faut partager, mais attention aux vieux réflexes de dire ah il faut absolument qu'on soit ici. C'est juste ça. Je suis loin contre l'idée de faire une meilleure représentativité, mais il faut faire attention d'être cohésif et non pas de dire trois entités distinctes qui seraient mises ensembles, on est une unité répartie sur trois campus.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Rousselle.

Rousselle : Oui je vais voter en faveur de la proposition, mais j'aimerais quand même rappeler que ici on parle des Statuts et règlements et également possiblement de la Loi sur l'université qui prévoit la composition de certains de nos organismes donc ça peut être très complexe et donc je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. Entre-temps, moi j'aimerais bien qu'on prenne la pratique et j'ai bien dit entre-temps parce que je suis très conscient du temps que ça peut prendre et comme vous le savez parfois à l'université, les procédures prennent du temps et donc entre-temps j'aimerais réitérer la pratique du passé pour qu'on la reprenne afin que ce souci-là soit toujours présent à notre esprit. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Bourgoïn.

Bourgoïn : Merci monsieur le président. À ma connaissance ça va être discuté par la suite fait que je voulais faire mon point tout de suite. Je veux juste qu'on fasse attention que ça soit pas aux représentants étudiants de répondre à cette représentativité-là étant donné que ça s'est fait dans le passé je pense au niveau du Comité conjoint de la planification où est-ce qu'on voulait s'assurer qui ait au moins une personne à chaque

campus puis souvent y manquait un étudiant. Nous autres on nomine nos personnes plus tard puis je me rappelle d'une instance où est-ce qu'il manquait une représentation du campus de Shippagan. Notre représentant étudiant au campus de Shippagan était pas trop confortable avec ça au niveau de son horaire du temps, mais on a dû quand même le nommer tandis qu'il manquait un représentant du campus de Shippagan puis ça fait qu'on avait pas de représentant étudiant présent la majorité du temps. Donc c'est juste dans la façon qu'on va concevoir ça étant donné qu'on a parfois juste un représentant dans certains campus qu'on s'assure que ça soit pas nécessairement les étudiants qui doivent répondre absolument tout le temps à cette réalité-là.

Président d'assemblée : Merci. Donc on a une proposition sur la table. Madame la secrétaire générale, voulez-vous la relire?

Secrétaire générale : Tout de suite j'ai quelque chose comme lequel on donne le mandat au bureau de direction du Sénat d'examiner la mise sur pied d'un comité ad hoc pour réviser les articles des Statuts et règlements.

Président d'assemblée : Et appuyé par M. Dako. Est-ce que les gens veulent voter à main levée? Quelqu'un qui est plutôt en désaccord de simplement l'indiquer dans le fil de conversation. Allez-y M. Adégbidi.

Adégbidi : Alors c'est justement dans le mandat que vous voulez parler de réviser. Est-ce que ça veut dire _____ nécessairement révisé parce qu'en vérité, je crois que si on écoute un certain nombre d'interventions parce que l'intervention du sénateur Rousselle ici, c'est que nous avons une certaine manière de le faire au Sénat qu'on avait toute cette sensibilité-là que les différents campus soient représentés d'une manière ou d'une autre dans les comités. Alors si aujourd'hui on se met à parler de réviser, cela veut dire qu'on s'engage dans cette voie d'aller toucher aux règlements et statuts et tout ça. Et est-ce que c'est nécessaire? Est-ce qu'on peut pas, pour revenir à la sensibilité j'ai été au Sénat près neuf ans avant de revenir maintenant et cette sensibilité-là elle existait. Ce dont on se rend compte c'est que cette sensibilité elle n'est plus là et M. Rousselle l'a dit tantôt à savoir pourquoi c'est pas juste de demander aux gens lorsqu'on arrive à ces comités de rappeler à leur attention qu'on voudrait avoir une représentation des campus du nord sur les comités et que les gens tiennent compte des propositions de candidatures et propositions des votes qui se font parce que vous parlez de réviser, cela veut dire qu'on s'avance droit à obliger ce comité-là à travailler pour trouver des manières d'aller réviser les statuts et règlements et puis j'ai bien peur qu'on commence à se coincer dedans.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'aime beaucoup ce que vous proposez, M. Adégbidi. Je pense qu'on peut peut-être plus rapidement avoir une politique ou une ligne directrice qui est vraiment une pratique du Sénat académique et puis ça, on peut se donner ça je pense d'ici la prochaine réunion. On a dans nos lignes directrices lorsqu'on met sur pied un comité ad hoc, on a déjà toute une mouture comment procéder et puis beaucoup des éléments qui ont été soulevés se retrouvent dans cette politique-là. Je pense que ça serait peut-être un premier regard qu'on pourrait aller rapidement vers ça, mais je vois aussi plus large dans le sens que dans toute la planification stratégique de l'université qu'on souhaite examiner la question réseau davantage, je vois là aussi une possibilité d'aller réviser des compositions, des statuts et règlements, etc. Peut-être qu'on peut l'examiner à deux niveaux. C'est certainement quelque chose qu'on pourra discuter au bureau de direction, mais je vais avoir avec moi la politique pour les lignes directrices pour les comités ad hoc puis on pourra peut-être partir avec ça.

Président d'assemblée : Donc je pense qu'il était suggéré que peut-être qu'on fasse le vote ici à main levée.

Secrétaire générale : Ça serait qu'on donne le dossier au bds pour un examen de la question.

Président d'assemblée : Oui, mais est-ce qu'on a quand même une proposition avec un appui donc faut le voter, mais la question c'est est-ce que les gens sont confortables à faire un vote à main levée à cet égard. Si les gens sont confortables tout simplement indiquer votre désaccord en l'indiquant dans le fil de conversation. M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. On a un mode de vote qui fonctionne très bien, utilisons-là pis ça passera rapidement. Je pense que dans le monde à main levée, on demande à celui qui a un désaccord de l'indiquer dans le fil de conversation. Je trouve ça inconfortable. On a un mode de scrutin qui fonctionne bien, demandons-le tout simplement puis c'est fait en moins de une minute.

Président d'assemblée : Le technicien n'est pas à son bureau, faudra attendre 5 à 7 minutes. Si c'est ça vous voulez, y'a pas de problème.

Dako : On peut passer à autre chose en attendant.

Président d'assemblée : On était censé prendre une deuxième pause donc on va prendre la deuxième pause et on va attendre. Il est 12 heures moins cinq, on va revenir à 12 h 05 donc on continuera. On va laisser le temps au vote à être rédigé, on préparera le formulaire puis on continuera la réunion à 12 h 05. Ça va?

PAUSE

Président d'assemblée : Nous sommes de retour. On va procéder au vote donc je pense qu'on a un formulaire de prêt, vous allez le recevoir dans le fil de conversation. Donc 25 pour, 6 contre donc c'est adopté.

11.3.1 Personnes chargées de la promotion de la langue française à l'UMCE et à L'UMCM (M. Basque et É. Hervet)

Président d'assemblée : Le point 11.3.1, personnes chargées de la promotion de la langue française à l'UMCE et à l'UMCM. On a deux personnes dont Marc Basque et Éric Hervet. Ici ces deux personnes-là sont quand même éligibles pour un autre mandat donc on va prendre des mises en nomination.

Secrétaire générale : Ici c'est un petit peu différent en terme de la façon qu'on procède pour nommer. C'est que la qualité de ces membres-là c'est les personnes chargées de la promotion de la langue française au campus d'Edmundston ou au campus de Moncton. Alors ces personnes-là c'est plutôt reconnaître que ces gens-là font partie du Conseil de la langue française. Alors j'ai compris qu'on a communiqué avec ces gens-là et qu'ils sont prêts à continuer. Je vois M. Gervais a sa main levée, peut-être qu'il a plus d'informations, mais Marc Basque et Éric Hervet sont...

Gervais : Merci monsieur le président. J'ai effectivement consulté les personnes intéressées, elles sont prêtes à continuer leur mandat. Je ne sais pas si c'est une recommandation.

Président d'assemblée : Une mise en nomination.

Gervais : Donc je voudrais proposer Marc Basque pour le campus d'Edmundston et Éric Hervet pour le campus de Moncton.

Président d'assemblée : Excellent. Ça prend un appuyeur. Serge Rousselle. Donc on va procéder à un vote Forms. 30 pour, 0 contre donc adopté. Ça ça complète le point 11.

12. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes

Président d'assemblée : Le point 12, destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui propose la destruction? Serge Rousselle appuyé par Robert Levesque. C'est un vote à main levée donc si vous êtes contre, tout simplement l'indiquer dans le fil de conversation. Je ne vois personne contre donc adopté. Merci beaucoup.

13. Rapport du vice-chancelier**13.1 Planification stratégique (invité : Mathieu Lang)**

Président d'assemblée : Le point 13, rapport du recteur et vice-chancelier. Le point 13.1 c'est la planification stratégique puis je pense qu'on a Mathieu Lang qui vient faire une mise à jour, monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Oui monsieur le président, j'inviterais notre collègue, Mathieu Lang, de faire une mise à jour sur la planification stratégique.

Lang : Ça sera vraiment pas une présentation trop longue, c'est vraiment un bilan de où on est rendu. Donc bonjour tout le monde. Là où on est rendu avec la planification stratégique depuis le dernier Sénat, c'est surtout à partir du début octobre qu'on s'est beaucoup activé à consulter, valider une première version. Juste en guise de rappel rapide, cet été on a reçu le rapport externe de MMP qui nous avait accompagnés dans notre processus puis en août-septembre on en a fait l'analyse, une première mouture puis avec l'équipe de direction au début octobre, on est arrivé à la réalisation que probablement la majorité sinon la totalité des personnes autour de la table ont eu l'occasion de voir puisqu'on l'a envoyé à l'ensemble des membres de la communauté universitaire. On s'est rendu sur les trois campus, on a rencontré toutes les facultés. Mercredi prochain on va rencontrer la Faculté des études supérieures, on va rencontrer la direction des services puis hier on a rencontré une très grande proportion des membres du personnel de l'université membres professionnels, techniques, de soutien administratif et entretien et métiers. Une première révision aussi l'équipe de direction s'est réunie hier pour intégrer des commentaires au niveau du détail. Peut-être deux commentaires majeurs par rapport aux principes directeurs, vous vous en rappelez y'en avait quatre dont deux qui ressemblaient beaucoup au chantier puis ça respecte pas les principes d'un principe directeur et donc les principes directeurs resteront ceux par rapport à l'université réseau puis celui d'accompagnement dans le changement plutôt; j'ai un blanc par rapport à la nouvelle façon de le nommer, mais c'est surtout l'écoresponsabilité, l'engagement écoresponsable qui devient un troisième principe directeur. Aussi par rapport à la recherche, développement et création, cette dimension-là prioritaire et fondamentale de l'université et avec la formation et l'enseignement, la recherche, développement et création va se retrouver dans ce chantier-là de façon beaucoup plus explicite puis évidemment, on perd pas le lien avec bonifier la formation puis on perd pas non plus le lien de la recherche avec la communauté. Donc à ce jour, on est rendu là. Évidemment si vous avez des questions on pourra les prendre. À venir, y'aura une rencontre avec l'assemblée de la FESR comme je vous ai dit la semaine prochaine. Y'aura aussi une bonne session de travail avec le Conseil de l'Université le 3 décembre. On va pouvoir présenter le résultat de où on est rendu

maintenant, une version qui commence à être encore une fois pas définitive, mais avec les échos positifs qu'on a reçus sur le fond, la forme commence à prendre forme ___ la redondance. Je pense qu'avec les gouverneurs on va pouvoir avoir aussi une bonne discussion pour avancer. Puis après ça, on a aussi prévu des rencontres avec des groupes de la communauté à Edmundston, à Moncton et à Shippagan puis aussi avec des organismes provinciaux. Je pourrais vous dire on a pas mal consulté à l'interne. Je pense qu'on s'entend tous comme communauté universitaire sur la stratégie et l'orientation qu'on a pris avec la stratégie, maintenant c'est d'aller voir avec la communauté si y'a des ajustements, mais aussi faut voir aussi si ça répond aux besoins, mais aussi aux souhaits de la communauté. C'est important pour l'Université de Moncton d'avoir ce dialogue-là autant à l'interne, mais aussi à l'externe. Entre-temps, on continue aussi à travailler sur le plan d'action. Y'a beaucoup d'actions qui ont été identifiées autant dans les consultations du mois d'octobre, mais aussi depuis qu'on a des consultations, depuis le mois de mars, les actions qui ont été identifiées, l'équipe de direction et nous tous on a pas arrêté de travailler entre-temps puis y'a beaucoup d'actions qui sont en chantier. Ça va être d'arrimer tout ça pour pouvoir arrimer la stratégie avec les actions qu'on a en place tout de suite. Y'a aussi la création d'outils, de gabarit pour aider les unités, les services parce qu'on leur a donné un petit devoir d'identifier deux ou trois actions prioritaires ou stratégiques au niveau des facultés, des campus, des unités et des services puis d'avoir une sorte de gabarit pour qu'on puisse être sur la même longueur d'ondes par rapport aux actions qui s'en viennent. Pour l'instant ce qui est dans la boule de cristal si on regarde dans l'avenir, c'est d'avoir une réunion extraordinaire du Conseil de l'Université en janvier pour une adoption de la stratégie avec le plan de mise en œuvre puis les actions prioritaires. Je l'ai pas écrit pas là, mais évidemment avec les unités et services sur le terrain, on va avoir des rencontres aussi pour qu'on s'arrime ensemble tous dans un effort concerté. Je pense que si y'a quelque chose qui traduit beaucoup cette consultation ici puis cette stratégie ici, c'est vraiment d'avoir tout ce qui faut pour avoir un bon dialogue constructif entre les services, entre l'académique, entre l'appui à l'apprentissage, entre tous les services qui existent pour qu'on puisse rétablir ou améliorer le dialogue, briser les silos pour qu'on puisse travailler dans le même sens qu'on pourrait dire. Donc ça complète pas mal ce que j'avais à dire. Peut-être monsieur le recteur vous avez quelque chose à ajouter? Je peux prendre des questions ou des commentaires si les sénatrices et sénateurs en ont.

Recteur et vice-chancelier : Moi je vais juste en profiter pour remercier tous ceux qui ont participé aux sessions de validation puis remercier également les organisations sur les trois campus pour avoir supporté ces sessions de discussion. Merci.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert.

Albert : Merci beaucoup Mathieu pour ta présentation puis pour le travail qui est appliqué dans toute cette démarche-là de planification stratégique, je sais que c'est énormément de travail, de rencontres puis de synthèse. Je vais revenir à la charge avec un enjeu qui m'apparaît fondamental puis qui crée par son invisibilité je dirais dans la planification stratégique tel que proposé maintenant. On a une déclaration d'engagement à l'Université de Moncton avec les nations autochtones Wolastoqiyik et Mi'kmaq et on a aussi un beau plan d'action qui est en chantier, mais on trouve en aucun endroit dans le document le mot « décolonisation » puis pour moi, l'invisibilité de ce mot-là me préoccupe parce que je pense qu'il faut affirmer haut et fort que l'Université de Moncton est engagée dans un processus de décolonisation puis d'autochtonisation puis si ça apparaît pas dans notre plan pour les prochaines cinq années, je voudrais pas que ça soit juste un appendice le plan d'action autochtone. J'aimerais que ça fasse partie intégrante de ce qui est là. Alors moi j'aimerais vraiment voir le mot « décolonisation » dans le document puis je m'excuse de ___ régulièrement sur cette question-là, mais je comprends que c'est peut-être pas l'affaire de tout le monde, mais c'est notre engagement commun puis on l'a déjà pris cet engagement-là et pour moi ça m'apparaît fondamental. Alors j'arrête là, mais voilà, c'était mon commentaire puis pour le reste c'est champion. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Bourgoïn.

Bourgoïn : Merci monsieur le président. Dans cette phase précise de consultation, je crois pas avoir vu le mot « étudiant ». Est-ce que les associations étudiantes des trois campus ont été consultées, je veux juste m'assurer que ça été fait.

Lang : C'est un malheureux oubli dans ma présentation, mais c'est pas un oubli dans les consultations. Effectivement, quand qu'on s'est rendu à Shippagan, on a rencontré l'association de Shippagan. On a rencontré la présidente. Quand on s'est dirigé à Edmundston, on a rencontré le président aussi de l'association. Pour X ou Y raison, on voulait les exécutifs ou les conseils d'administration puis ça n'a pas fonctionné puis ça concordait pas à Shippagan, mais pour ce qui est de Moncton, on a rencontré le conseil d'administration de la FÉÉCUM. Je pense qui y'avait une bonne participation, je sais pas exactement combien de personnes étaient supposées d'être là, mais y'avait une bonne représentation. Puis les discussions continuent aussi par rapport à la population étudiante avec le président de la FÉÉCUM. La porte est ouverte aussi, la main est tendue aussi pour les présidents ___ puis l'association à Shippagan. En fait en tout temps, les étudiantes et étudiants peuvent réagir, ils peuvent nous demander aussi des rencontres additionnelles. Ça sera jamais un fardeau si on peut dire.

Bourgoïn : Je voulais juste m'assurer que c'était bel un oubli dans la présentation et pas dans le processus.

Lang : Dans la présentation, pas dans le processus.

Bourgoin : Merci beaucoup.

Lang : Merci du rappel, Francis.

Président d'assemblée : On va continuer. Je vous rappelle qu'il est 12 h 25. Je pense qu'il faudra peut-être rallonger la réunion donc je propose qu'on continue jusqu'à 12 h 45. Je vais continuer à prendre des interventions. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci Mathieu. Je voudrais vous féliciter pour votre travail pour une approche inclusive et cohérente ici. Si j'ai malheureusement pas pu participer à toutes les réunions, c'est des conflits de calendrier, mais je ne peux que vous féliciter d'avoir changé et d'être à l'écoute et d'avoir inclus un chantier recherche même si ça paraissait dans la vision, dans la mission en filigrane dans d'autres chantiers, dans d'autres missions. Je pense que la recherche a sa place entière et je vous remercie d'avoir entendu ce message-là de la part de différentes instances.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Levesque.

Levesque, M. : Très rapidement, Mathieu est-ce que tu peux expliquer ce qui va se faire entre le prochain Conseil de l'Université et la réunion extraordinaire du mois de janvier. T'as parlé tantôt de plan de mise en œuvre. Comment vous pensez de préparer ce plan de mise en œuvre-là? Merci.

Lang : Je pense que comme équipe de la stratégie, on doit avoir une sorte d'aval ou on doit avoir des indications que le Conseil de l'Université est à l'aise aussi avec la stratégie. Puis en parallèle évidemment, y'a des actions qui sont incontournables puis ça sera de s'assurer après d'avoir des actions peut-être plus précises, mais des actions incontournables par exemple la planification académique, une planification de l'effectif étudiant, de la gestion stratégique de l'effectif étudiant. C'est des plans d'action qui vont être complémentaires à la stratégie puis faut qu'il y ait une cohérence dans tout ça. C'est un peu ce qui va continuer, c'est sur quoi moi je travaille présentement puis qu'on va continuer à travailler même après le 3 décembre pour être prêt à arriver au Conseil de l'Université puis probablement qu'on Conseil de l'Université du 3 décembre y'aura des indications de où on s'en va aussi. On sera prêt à présenter quelques éléments de l'action. Par rapport au plan de mise en œuvre, c'est de s'assurer que la stratégie soit déployée puis justement y'a cette cohérence-là entre les campus, entre les facultés, entre les services puis qu'on établisse un plan de match. C'est ça une stratégie donc établir un plan de match, on commence avec quoi, quelles sont les priorités logiques et stratégiques pour pouvoir nous rendre à l'année 5. Donc ça sera probablement un plan de mise en œuvre pour identifier déjà par tranche de 120 jours pour la première année puis après l'année 2, l'année 3, l'année 4, l'année 5 pour pouvoir avoir une sorte de plan de match. C'est comme ça qu'on va le faire puis évidemment, la discussion continue. À partir de janvier, moi je m'attends en tout cas de janvier à avril qu'on va travailler étroitement avec les facultés et avec les différents services pour identifier les actions prioritaires-là qui sont plus au niveau des facultés, au niveau des unités et des services et au niveau des campus. Évidemment entre-temps, y'a aussi des actions qui sont réseau, qui sont au niveau institutionnel. C'est cet arrimage-là, c'est vraiment pour bien lancer la balle, bien faire partir le train si on peut dire. Peut-être M. Prud'homme peut préciser des choses.

Levesque, M. : Non, ça va, merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Ashrit.

Ashrit : Merci beaucoup pour l'excellent travail et aussi la consultation que vous avez faite. Au début, vous avez mentionné que s'il y avait des institutions qu'on doit consulter dans le cadre de ça, est-ce que je peux mentionner ça tout de suite ou est-ce que je vous écris à part?

Recteur et vice-chancelier : Si vous avez des suggestions à nous faire ou des institutions, des organismes que vous pensez qu'on devrait inviter lors de la consultation, effectivement je vous invite à écrire à Mathieu. Il va faire en sorte qu'on va pouvoir les ajouter sur notre liste d'organismes qui pourraient être invités à participer à ces consultations-là.

Ashrit : Okay, merci.

Lang : À titre d'information, on a parti de la liste qu'on a utilisée quand on a validé la mission et valeurs et parmi les partenaires, y'a certains partenaires. Par exemple, on a un souci pour les partenaires en recherche par exemple le domaine de la santé, Pêches et Océans, Dolores ___ et d'autres. Je me souviens pas précisément, mais on a un grand éventail, mais évidemment on va prendre toutes les suggestions aussi.

Ashrit : Je l'écris juste pour mentionner concernant la composante recherche et la collaboration, le centre d'entreprise de science atlantique ce sera un volet très important qui est en train de se développer au cours des prochains cinq à dix ans donc ça serait très important d'inclure cette consultation.

Président d'assemblée : Je vais prendre une dernière intervention. Mme Gaudet.

Gaudet : À mon tour, j'aimerais remercier Mathieu pour tout le travail qui a été fait. C'est vraiment intéressant à lire et de voir qu'on s'en va dans une direction vraiment intéressante aussi. J'aimerais après le plaidoyer de Mme Albert, j'aimerais ça entendre une réponse par rapport à sa question et sa préoccupation parce que je sais qu'à des moments donnés on a discuté de ces concepts de décolonisation, etc. et je ne sais pas si ça s'est perdu en cours de route ou bien si on a décidé de les laisser de côté, mais j'aimerais ça d'entendre ta réaction suite à ces questionnements.

Lang : La mienne ou celle du recteur? Des deux. Je peux répondre rapidement qu'on laisse pas de côté la décolonisation, l'autochtonisation, on est pas en train de cracher sur le tapis. Quand on a fait la mission, vision, valeurs, on s'est dit ça sera dans la stratégie. Là maintenant qu'on est au niveau de la stratégie, la question se pose est-ce que c'est un principe directeur. Est-ce qu'on met un principe directeur par exemple équité, diversité, inclusion, décolonisation. Il va y avoir des consultations avec la communauté fait que y'a aussi la communauté, on peut pas décider, je pense qu'il faut que ça se fasse main dans la main, il faut que ça se fasse avec les premières nations aussi. Y'a des rencontres qui vont se faire avec les deux nations Wolastoqiyik et Mi'kmaq donc c'est de trouver la place, la juste place, mais c'est pas parce que c'est évacué de la discussion.

Gaudet : Merci.

13.2 Autres

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mathieu pour cette mise à jour. Je sais qu'au point 13.2 il y a rien à ajouter. Il nous reste quelques minutes. Je sais qu'on doit quand même conclure la réunion à 12 h 45 donc on va faire qu'est-ce qu'on peut pour aborder les autres points.

14. Journées de réflexion sur la qualité de la langue française

Président d'assemblée : Le point 14, journées de réflexion sur la qualité de la langue française. Sénateur Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je vais aller vite parce que le rapport en plus c'était un rapport fait très _____ et c'était un rapport d'étapes. Juste vous rappeler que les journées de réflexion sur la langue française ont bien eu lieu à Shippagan les 8 et 24 octobre, à Moncton le 28 octobre et à Edmundston et que ces journées c'est juste un rappel avec pour objectif de donner au recteur et vice-chancelier des idées pour répondre au Sénat qui lui avait posé la question sur la langue française. Dans les trois journées, on a eu une quarantaine d'interventions, 42 interventions et communications que ce soit communication magistrale ou communication ou intervention dans les tables rondes et je ne conte pas les débats en salle. Et à notre avis, les présentations et les discussions ont été de très très haut niveau parce qu'elles traduisaient l'actualité de la question, elles traduisaient le niveau d'intérêt des acteurs et traduisaient la grande responsabilité de l'université à réfléchir sur la question et la grande complexité de la question également. Alors on a eu de très nombreuses et très intéressantes interventions. La première était la difficulté à retrouver la notion de la qualité de la langue sans que ça soit un ronron intervenable aux yeux des spécialistes qui estiment que de manière cyclique cette question revient. Mais quand même, il y a concordance sur la mission fondamentale de l'université à mener ce type de réflexion. Si je veux citer en vrac les quelques interpellations qui sont arrivées, elles portaient sur l'insécurité linguistique, sur le perfectionnement linguistique, sur les compétences langagières, sur la dialectique de l'écrit de de l'oral, sur les idéologies linguistiques, sur la norme, sur le rôle de la lecture, etc. etc. On peut personnellement constater quand même, j'ai pu constater une complémentarité entre les interventions dans les trois campus et si on veut résumer en gros, moi je suis d'accord qu'on pourrait peut-être aller dans deux directions. Comme j'ai dit, c'est vraiment de manière impressionniste que je dis ça. On pourrait aller dans des questions plus globales qui pourraient porter à des projets structurants pour l'université pour le recteur et des projets institutionnels qui pourraient porter à de la gestion à l'intérieur de l'université. Je dis ça pour aller très très vite, les étapes à suivre seront faites véritablement en synthèse, c'est-à-dire produire un rapport pour le recteur qui va l'endosser et prendre un certain nombre de directions pour la recommandation, ça sera la prochaine étape, et l'autre étape ça sera de soumettre à ce Sénat les conclusions de ces journées. Voilà un peu. Je voudrais terminer en remerciant chaleureusement le bureau du recteur, le comité ad hoc auprès du recteur, les intervenants, conférencières et conférenciers et le Comité de la langue française à Shippagan, à Edmundston et à Moncton d'avoir participé de manière très intéressante et très impliquée à cette organisation. Merci monsieur le président. Je vous ai facilité la tâche.

Président d'assemblée : C'est ça, merci. Mme Gaudet.

Gaudet : Merci beaucoup monsieur le président. J'ai eu l'occasion de participer à une de ces journées de réflexion, celle de Moncton que j'ai trouvé vraiment vraiment intéressante. Une des choses enfin qui a été mentionnée, M. Gervais l'a pas mentionné dans son rapport, mais c'est le besoin peut-être des états généraux et je crois que l'université pourrait devenir un leader avec la communauté à l'organisation parce que toute la question de la qualité de la langue ça devient comme un projet de société et puis évidemment y'a l'université, mais y'a aussi d'autres institutions qui sont aussi responsables que l'université et pour essayer de faire des liens avec tous les groupes, je crois qu'il faut qu'il y ait une suite à ces journées de réflexion-là. On dit qui va avoir des choses qui vont se passer, mais j'aimerais peut-être avoir des indices de c'est quoi la suite des choses.

Président d'assemblée : M. Mbarga.

Mbarga : Je vais peut-être laisser monsieur le recteur répondre pour ce qui va se passer dans la suite des choses, mais je voudrais répondre à Mme Gaudet en disant que je n'ai pas voulu identifier les solutions qui ont été données d'abord de pas susciter déjà d'autres types de débats parce que c'est en réflexion, le recteur ne s'est pas encore avancé là-dessus, mais croyez-moi y'a effectivement non seulement par exemple la question des états généraux, y'a la question de la création des chairs, y'a la question du lancement d'une recherche de grandeur Nouveau-Brunswick, même grandeur Acadie pour voir les tenants, les aboutissants, en tout cas, l'état de la question aujourd'hui. Je n'ai pas voulu entrer dans des questions très très précises parce que j'en avais pas encore parlé avec le recteur et il ne les avait pas encore endossées. Donc j'ai dit que ce sont des projets structurants alors dans les projets structurants c'est par exemple une idée comme celle-là. Je m'arrête là-dessus, mais j'aimerais peut-être que le recteur lui-même puisse apporter quelques...

Recteur et vice-chancelier : Merci Gervais puis merci pour ton leadership pour l'organisation de ces trois journées de réflexion. Pour avoir participé activement tout au long de ces trois journées, à certains moments je me suis senti sur le banc d'école pour apprendre tout un nouveau vocabulaire, des nouvelles problématiques. Alors ça été très éducatif pour moi par rapport à la problématique de la langue française ou des langues françaises en Acadie. Alors évidemment, la notion des états généraux a été une idée bien reçue. La réaction des participants on était très ouvert à cette idée-là. Et comme le mentionne Gervais, je pense qu'il faut prendre le temps de digérer, d'analyser, synthétiser les principales solutions qui ont été mises de l'avant et sûrement ces solutions-là vont être partagées et incluses dans le rapport qui va être déposé et présenté puis je sens qu'on aura une discussion intéressante au niveau du Sénat pour décider des priorités des prochaines actions. Ce qui est intéressant aussi c'est que ces journées de réflexion-là arrivent en parallèle avec la stratégie. Gervais mentionnait la possibilité de projets structurants en lien avec ça et je suis tout à fait d'accord avec vous que la responsabilité de la langue n'appartient pas qu'à l'université même si on doit être à l'avant-plan dans cet enjeu-là et qu'on doit assumer un rôle également de leadership, mais je pense qu'il faut aussi travailler avec nos partenaires dans le monde académique et dans le milieu du travail également puisque c'est une responsabilité à la fois individuelle et aussi collective. Donc j'imagine qu'on devrait avoir un suivi au prochain Sénat et une prochaine discussion à ce niveau-là.

Président d'assemblée : Merci. Il nous reste à peu près quatre minutes. Sénateur Ashrit.

Ashrit : Merci monsieur le président et merci M. Mbarga pour le travail que vous avez fait. C'est juste un petit point. Il faut aussi dans le projet structurant examiner est-ce que tous les documents qui sont utilisés sur nos campus sont en français. La raison pourquoi je dis ça, dans un cas spécial j'ai tombé sur un document de sécurité que j'ai dû remplir, c'était complètement en anglais même si c'est produit par l'université. Je ne sais pas s'il y avait des raisons spéciales pour ça, mais je voulais juste mentionner ça.

Président d'assemblée : M. Mbarga.

Mbarga : Je pourrais répondre rapidement comme président du Conseil de la langue française. Si vous me faites tenir le document en question avec vos observations, on posera la question aux auteurs du document et vous pourrez avoir des explications.

Ashrit : Merci.

Président d'assemblée : Merci. M. Clarisse, rapidement.

Clarisse : Je retiens beaucoup l'idée de l'état des lieux pour un suivi au débat de la langue française ou la perception et de la sécurité de la linguistique qui est un très grand défi en Acadie, mais je me pose la question parce que la langue française est une chose, mais y'a aussi des défis dans la littérature scientifique. Donc je me demande si y'aura lieu aussi de faire un état des lieux pour se rassurer sur la littérature scientifique en même temps. C'est un parallèle aussi que je me pose ici. Une réflexion que je lance ici pour les autres membres du Sénat, mais en tout cas, je remercie Gervais pour cette réflexion-là sur la langue française.

15. Réunions du Conseil de l'Université (anciennement Conseil des gouverneurs) du 12 octobre 2022
- 15.1 CDU-221012 (annuelle)
- 15.2 CDU-211012 (extraordinaire)

Président d'assemblée : Donc merci beaucoup sénateur Mbarga pour le travail. Brièvement le point 15 Dr. Prud'homme, les suivis des Conseils de l'Université.

Recteur et vice-chancelier : Je pense les sénateurs ont accès aux procès-verbaux, non? Si jamais y'a des questions par rapport à des points sur l'ordre du jour, je suis disponible à répondre aux questions.

Président d'assemblée : Peut-être pas aujourd'hui étant donné que vous devez y aller. Si jamais vous avez des questions, tout simplement écrire au recteur.

16. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 16, affaires nouvelles. On a pas d'affaires nouvelles.

17. Prochaine réunion : le vendredi 10 mars 2023 à 8 h 30

Président d'assemblée : Le point 17, prochaine réunion est le 10 mars 2023 à 8 h 30.

18. Clôture

Président d'assemblée : Merci beaucoup et bonne fin de session. Joyeux Noël et bonne année et on se voit le 10 mars.